LETTRES D'UN SEIGNEUR HOLLANDOIS A UN DE SES AMIS SUR LES...



LETTRES
D'UN
SEIGNEUR
HOLLANDOIS
A
UN DE SES AMIS.

A LA HAYE.

Nota. *On trouve chez le même Libraire la treizieme Lettre d'un Seigneur Hollandois à un de ses amis à la Haye. Sur le parallele de la situation de la République de Hollande avec celle de la République de Genes.*

LETTRES
D'UN
SEIGNEUR
HOLLANDOIS
A
UN DE SES AMIS.

SUR les Droits, les Intérêts & les différentes vuës particulieres des Puiſſances Belligerantes.

Avec des réflexions Politiques ſur les Evénemens les plus intéreſſans de la Guerre préſente.

TOME PREMIER.



A LA HAYE.

M. DCC. XLVII.



LETTRES D'UN SEIGNEUR *HOLLANDOIS*, A UN DE SES AMIS.

A LA HAYE.

PREMIERE LETTRE

Sur le nouveau Secours prêté par la Hollande à la Reine de Hongrie.



MONSIEUR,

Je vois bien que ce ſeroit inutilement que je refuſerois de me

rendre à vos pressantes sollicitations ; vous voulez absolument que je vous ouvre ma pensée sur le parti qu'a pris notre République de prêter de nouveaux secours à la Reine de Hongrie ; je vous obéirai, Monsieur, malgré le risque où je m'expose : car ne serois-je pas un homme perdu sans ressource, si cette Lettre tomboit entre les mains de quelques-uns de ceux de nos Compatriotes, qui croient que l'on ne peut être bon Hollandois sans épouser avec chaleur les interêts de la Maison d'Autriche ?

Quel étrange renversement d'idées ! Que penseroient nos Peres, s'ils voyoient leurs des-

cendans ſacrifier leurs biens, leurs vies & leurs fortunes à l'aggrandiſſement d'une Maiſon, qui pendant ſi long-tems s'eſt oppoſée avec tant de fureur à l'établiſſement de notre République? A qui devons-nous la liberté dont nous jouiſſons? N'eſt-ce pas aux puiſſans ſecours que nous avons reçus de la France? Que cette Couronne ait été intéreſſée à nous protéger contre la tyrannie qui vouloit nous opprimer, ce n'eſt pas ce que j'examine; peut être ne me ſeroit-il pas difficile de prouver que ſi la France eût cherché ſon plus grand avantage, elle l'eût aſſurément trouvé en acceptant les propo-

ﬆions ſéduiſantes que lui faiſoit la Maiſon d'Autriche, pour la détacher de notre alliance : mais examinons quels ſont les motifs ſi puiſſans qui ont pû faire entrer notre République dans une guerre dont les commencemens doivent lui faire craindre les ſuites. Il eſt vrai que la Hollande s'étoit rendue garante du Traité par lequel le feu Empereur établiſſoit la Pragmatique-Sanction, mais n'étoit-ce pas dans la ſuppoſition que cette eſpece de loi ne fût point préjudiciable à un tiers ? Or ſi l'Empereur regnant a des droits légitimes & inconteſtables ſur la ſucceſſion de la Maiſon d'Autriche, n'eſt-

il pas évident que la Hollande n'étoit point obligée à prêter du secours à la Reine de Hongrie ? Aussi a-t'elle demeuré deux années entieres avant que de se décider sur le parti qu'elle prendroit ; l'avantage qu'elle a retiré de ce délai, c'est qu'elle a vû son commerce devenir chaque jour plus florissant, à mesure que celui des Puissances belligerantes dépérissoit : & voilà ce que lui a valu l'espérance d'une exacte neutralité dont elle a sçû adroitement flater la France pendant deux ans. Qu'il seroit à souhaiter que notre sage République, dont la politique se laisse si rarement tromper, eût pû se

défendre des piéges que lui tendoit l'Angleterre ! Ne lui étoit-il pas facile de découvrir l'interêt particulier qu'avoit cette Puiſſance d'armer toutes ſes forces pour le ſecours de la Reine de Hongrie ?

Les infractions, ou réelles ou prétendues, faites à la Pragmatique-Sanction par l'Empereur ou ſes Alliés, ont été le prétexte de l'armement conſidérable fait par l'Angleterre en faveur de la Maiſon d'Autriche. Mais qui ne voit que ce n'étoit là qu'un pur prétexte ? Et en effet, à qui perſuadera-t'on que la généroſité des Anglois n'ait été animée que par le ſeul déſir de

ſecourir une illuſtre Reine, qu'ils ſe repréſentoient & que nous voulons bien nous repréſenter comme injuſtement opprimée? Auroient-ils ſacrifié des ſommes immenſes, auroient-ils épuiſé leurs Etats d'hommes & d'argent, s'ils n'avoient cru trouver leur intérêt particulier dans la guerre qu'ils ſe propoſoient de ſoutenir contre les plus formidables Puiſſances? Quel eſt cet intérêt particulier? Le voici, Monſieur, & je crois que vous en conviendrez, ſi vous voulez bien reflêchir ſur l'état où ſe trouve actuellement le commerce en Angleterre. Son

entiere décadence ne ſurprendra point ceux qui ſçavent les priſes innombrables que les Eſpagnols ont faites ſur les Anglois : par une exacte ſupputation des pertes que ces derniers ont faites depuis qu'ils ſont en guerre avec l'Eſpagne, on a trouvé qu'elles montoient à plus de deux cens ſoixante millions de livres ſterlings ; ſomme qui fait à peu près les revenus du Roy de France pendant vingt ans.

Rien n'étoit donc plus intéreſſant pour l'Angleterre, que de finir une guerre qui la ruinoit ſans reſſource ; & voilà le motif de ſa prétendue généroſité envers la Reine de Hongrie ; car

ſuppoſons que les armes de cette Princeſſe euſſent été victorieuſes en Flandre, en Italie, & ſur le Rhin, & que par une continuité d'avantages conſidérables remportés ſur ſes ennemis, elle les eût mis dans la néceſſité de lui demander la paix, à quels conditions ſe ſeroit-elle faire? Seroit-ce la Cour de Vienne ou celle de Londres qui en eût reglé les articles? Et je laiſſe à penſer ſi l'Angleterre eût ſçû ſe dédommager des échecs que l'Eſpagne lui a fait eſſuyer. Notre République ne ſe reſſent-elle pas encore des dures Loix que cette fiere Couronne impoſe à ceux ſur qui les armes lui donne quel-

que ſupériorité ? Aurions-nous oublié le traité que Cromwel nous força de conclure ?

Voilà donc les vuës de l'Angleterre développées, & voilà ce qui n'auroit pas dû échapper à la pénétration de nos ſages Républicains. Ils auroient compris que la foi des Traités, que le maintien de l'équilibre de l'Europe n'étoient que des prétextes auſquels les Anglois avoient recours, pour déguiſer les véritables motifs qui les armoient contre la France & ſes Alliés.

Cependant les Miniſtres de la Cour de Londres ſont venus à bout par le rafinement de leur politique, d'engager notre Ré-

publique dans une guerre qui ne peut que lui être préjudiciable, quelle qu'en doive être l'issue ; car je veux que cette guerre ne puisse se terminer sans qu'il en coûte quelques Provinces à la France, quel avantage en reviendra-t'il à la Hollande, dont l'intérêt ne fut jamais de s'aggrandir ? Son principal & unique but a toujours été de faire fleurir son commerce; c'est par-là qu'elle s'est élevée à ce haut degré de puissance qui la rend redoutable à ses voisins: & puisque la guerre est en quelque façon la destruction du commerce, ne s'ensuit-il pas qu'il n'y a que les raisons les plus fortes qui puis-

ſent autoriſer notre République à prendre les armes? Et dans quel tems les a-t'elle priſes ? Eſt-ce lorſque les François & les Impériaux, Maîtres de Prague, menaçoient d'aller aſſiéger la Reine de Hongrie dans ſa Capitale? C'eſt dans ce cas que la Hollande eût pû faire valoir avec quelque apparence de raiſon cette Pragmatique-Sanction dont elle s'eſt rendue garante. Mais vous le ſçavez, Monſieur, ces vingt mille hommes que nous avons fait paſſer au ſecours de la Reine de Hongrie, ne lui ont été envoyés que lorſque l'Empereur, dépouillé de ſes Etats héréditaires, venoit de ſigner la neutra-

lité avec la Cour de Vienne ; & que lorſque les François s'étoient retirés de l'Empire pour venir défendre leurs frontieres, que l'armée Autrichienne menaçoit d'une prochaine invaſion; ainſi ſi les tentatives que fit alors le Prince Charles pour paſſer le Rhin, lui avoient réuſſi, la France ſe ſeroit vuë attaquée par les Troupes confédérées, dont les nôtres faiſoient une partie, dans le tems même que cette Couronne qui ſe tenoit ſur la défenſive, étoit en droit d'exiger que notre République obſervât à ſon égard une exacte neutralité.

Conviendrez-vous, Monſieur, que c'eſt là un trait qui ne fait

pas beaucoup d'honneur à l'équité & à la sageſſe de notre Gouvernement? Auſſi devons-nous être ſurpris que la Campagne ſe ſoit ouverte par l'attaque de nos Barrieres, ſi toutefois nous pouvons donner ce nom à des Places qui nous ſont bien plus à charge qu'elles ne nous ſont utiles? Ainſi penſoit un des plus grands hommes & des plus habiles Politiques qu'ait produit notre République: »Que de lon-
» gues & cruelles guerres, *écri-*
» *voit-il à un de ſes amis*, n'avons-
» nous pas eu à ſoutenir pour
» l'acquiſition ou pour la conſer-
» vation de ces Barrieres? & ce-
» pendant de quelle utilité nous

» ſont-elles; que ne nous coûte pas
» leur entretien, que de troupes
» néceſſaires pour les garder,
» que d'argent par conſéquent
» qui ſe tranſporte hors du pays
» pour n'y pas rentrer ? Mais le
» plus grand mal, c'eſt que ce
» ſont ces mêmes Barrieres qui
» nous mettent continuellement
» à la veille d'être dans la néceſ-
» ſité de prendre les armes ; &
» n'eſt-ce pas là le but que ſem-
» ble s'être propoſé la Maiſon
» d'Autriche, en nous cedant
» ces places en ôtage ? Que cette
» Maiſon ſoit attaquée, nous
» voilà comme obligés d'unir
» nos forces aux ſiennes, & cela
» même ſouvent, ſans attendre

» que les ennemis ayent porté la » guerre en Flandre. » Qu'en pensez-vous, Monsieur : ces réfléxions paroissent-elles bien judicieuses & bien sensées ? C'est à vous à en juger ; pour moi, je vais continuer à vous écrire librement tout ce que je pense : Je ne parlerai plus de ces premiers vingt mille hommes que notre République a fait marcher au secours de la Reine de Hongrie. Je suppose que nous y étions obligés par la foi des Traités; mais en est-il de même de ce nouveau secours que nous venons de lui accorder ? Les Cours de Vienne & de Londres avoient bien prévû que nous ne nous en tiendrions

pas là ; elles sçavent que nous ressemblons aux tourbes qui servent à notre chauffage : si elles prennent feu difficilement, elles ne s'éteignent que lorsqu'elles sont entierement consumées. La plus grande difficulté étoit de nous faire faire les premiers pas ; c'est par là qu'on nous a mis dans une espêce de nécessité, non seulement de ne pouvoir reculer, mais d'aller toujours en avant. Pour nous engager à fournir sans murmure aux frais d'une guerre ruineuse, on ne cesse de nous répéter que du maintien de l'Equilibre de l'Europe dépendent la prospérité & le salut de notre Etat ; que cet Equilibre ne peut

être rétabli ou conservé que par l'abbaissement de la France. Mais si la tranquillité de l'Europe est attachée au maintien d'une parfaite égalité de puissance entre la Maison d'Autriche & celle de Bourbon, d'où vient est-ce que toutes les Puissances de l'Europe ne travaillent pas de concert à un si grand & si important ouvrage ? Les Républiques de Genes & de Venise, plusieurs Etats d'Italie, le Portugal, la Pologne, la Suede, la Russie, le Dannemarck, se seroient-ils aveuglés sur leurs plus chers intérêts ? Devroient-ils voir d'un œil indifférent une guerre qui ne peut manquer de leur devenir

fatale, quel qu'en doive être le succès ? Car, que ce soit la Maison d'Autriche, ou celle de Bourbon qui remporte l'avantage, il n'y aura dès-lors plus d'égalité de puissance entre ces deux Maisons, plus par conséquent d'Equilibre; voilà la tranquillité de l'Europe troublée; celle de ces deux Maisons qui sera devenue la plus puissante, fiere de ses succès, poussera plus loin ses conquêtes, ne mettra aucunes bornes à son ambition, & n'aspirera à rien moins qu'à la Monarchie universelle.

Voilà cependant, Monsieur, les périls dont l'Europe est menacée, s'il est vrai que sa tran-

quillité dépende de cet Equilibre, pour le rétablissement duquel les Alliés de la Maison d'Autriche ont pris les armes. Mais leur sera-t'il facile, je dis plus, leur est-il possible de réussir dans leur dessein ? Car supposons qu'après plusieurs années d'une guerre cruelle qui aura également épuisé les vainqueurs & les vaincus, nous soyions venus à bout d'enlever à la France l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté; ajoutez même, si vous voulez, ce grand nombre de fortes Places que la France posséde dans les Pays-Bas; l'Equilibre de l'Europe sera-t'il pour cela rétabli ? La Maison d'Au-

triche trouveroit-elle dans ses seules forces de quoi faire tête à celle de Bourbon, si la guerre venoit à se rallumer entre ces deux Maisons ?

Que le passé nous serve de régle pour juger de l'avenir. Nous avons vu la France seule soutenir pendant une longue suite d'années les efforts de l'Europe entiere armée contr'elle ; la perte de quelques Provinces ne la laisseroit-elle pas toujours bien supérieure à la Maison d'Autriche, qui n'a jamais été en état de faire la guerre, à moins qu'elle n'ait été assistée par des Alliés puissans qui se soient épuisés pour sa défense? Mais voici, Monsieur,

ce qui depuis plusieurs siécles a fait la principale force de la Maison d'Autriche : c'est la dignité Impériale qui étoit devenue comme héréditaire dans cette Maison : son intérêt particulier lui faisoit-il prendre les armes, sa querelle qui devoit être entiérement étrangere à l'Empire ; ne laissoit pas que de devenir la querelle de tout l'Empire.

Par séduction ou par menaces, les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire se trouvoient engagés dans une guerre dont ils supportoient tout le poids, sans qu'il leur en revînt aucun avantage. Il est donc incontestable que pour rétablir ce que nous

appellons

appellons l'Equilibre de l'Europe ; il eſt néceſſaire de faire rentrer la dignité Impériale dans la Maiſon d'Autriche. Eſt-ce là une choſe aiſée ? & ſi c'eſt-là un événement qui puiſſe arriver, ce ne ſera pas aſſurément le fruit de la guerre préſente ; ajoutons, Monſieur, que pour le rétabliſſement de l'Equilibre, il faudroit remettre la Reine de Hongrie en poſſeſſion des deux Siléſies & des riches Provinces, qui par le Traité de Wormes ont été cédées au Roi de Sardaigne. Ces démembremens de la ſucceſſion de la Maiſon d'Autriche ne doivent-ils pas être regardés comme de véritables infractions

faites à la Pragmatique-Sanction ? & pourquoi les Alliés de la Reine de Hongrie ne s'y sont-ils pas opposés ? S'il est vrai que l'Equilibre de l'Europe soit le principal motif qui leur a fait épouser les intérêts de cette Princesse, devoient-ils souffrir qu'elle fût dépouillée, ou qu'elle se dépouillât elle-même de plusieurs Provinces, dont la cession volontaire ou forcée ôtoit cette égalité de puissance que l'on supposoit être entre la Maison d'Autriche & celle de Bourbon ?

Je passe, Monsieur, à un autre point non moins essentiel que celui que je viens de déveloper. Il y a bien des siécles

que l'on parle de l'Equilibre de l'Europe : & de combien de cruelles & ſanglantes guerres n'a-t'il pas été le motif ou le prétexte ? Mais on ne parle point de l'Equilibre de l'Empire ; non qu'il n'y en ait jamais eu : nous pouvons au contraire aſſurer qu'il a fait pendant long-tems le repos & la tranquillité de l'Allemagne ; mais il faut convenir qu'il n'a gueres été connu depuis que la Maiſon d'Autriche s'eſt frayé un chemin à la ſuprême Puiſſance. L'époque de ſa ſurprenante élevation eſt trop récente , pour que perſonne puiſſe l'ignorer. Ce fut en 1292. que Rodolphe Comte de Aſ-

bourg, Officier de la Maiſon du Roy de Bohéme, fut élevé à la dignité de Chef de l'Empire. Chacun ſçait comment ce nouvel Empereur ſe comporta à l'égard de ſon ancien Maître ; c'eſt à ce Rodolphe que la Maiſon d'Autriche doit ſa premiere ſplendeur. Ses deſcendans travaillant ſur le même plan qu'il s'étoit formé, & qu'il leur laiſſa comme par héritage, continuerent de s'enrichir des dépouilles de tous ceux qui n'étoient point en état de leur réſiſter.

Me ſeroit-il permis de me ſervir d'une comparaiſon qui me paroît extrémement juſte ? Sans faire aucun tort à la Maiſon

d'Autriche, ne peut-on pas dire qu'elle eſt la vraie Corneille de la Fable ? Que chaque Electeurs, Princes, Etats de l'Empire lui reprennent les plumes qu'elle a ſçu leur enlever, ou par violence ou par artifice, que lui reſtera-t'il ? Que l'on ſe rappelle les moyens qu'elle a employés pour mettre la Bohéme & la Hongrie au rang de ſes Etats héreditaires ; quelle perſécution plus cruelle que celle que les pauvres Hongrois ont eu à eſſuyer pour la conſervation de leur liberté ! Ont-ils été traités moins inhumainement que ne l'ont été nos Peres, lorſqu'ils ont voulu ſecouer le joug que la

Maiſon d'Autriche vouloit leur impoſer ?

Le deſſein en avoit été pris à la Cour de Vienne : L'Empereur Leopold qui avoit réſolu, à quelque prix que ce fût, de faire couronner ſon fils Joſeph Roy de Hongrie, & de rendre ce Royaume héréditaire dans ſa famille, ſe ſervit du prétexte d'une prétendue conjuration pour aſſurer le ſuccès de ſes deſſeins. Ses ordres furent donnés pour que l'on établît à Eperies un Tribunal bien plus barbare que tous ceux de l'Inquiſition. On arrêta une quantité infinie de perſonnes ſoupçonnées d'avoir eu quelque part à cette conjuration ſuppo-

ſée ; on envoya à Eperies quarante Bourreaux, qui pendant plus de ſix ſemaines ne furent occupés qu'à faire périr par les ſupplices les plus cruels une foule innombrable d'innocentes victimes. La fureur de la Cour de Vienne tomba en particulier ſur ceux des Hongrois qu'elle ſçavoit être les plus oppoſés à ſes ambitieux projets. Ce fut après une ſi ſanglante ſcene, que les Etats s'aſſemblerent à Preſbourg. Les malheureux Hongrois épouvantés, ſe garderent bien d'oppoſer la moindre réſiſtance aux intentions de l'Empereur Leopold ; ſon fils fut couronné, & la Hongrie fut décla-

rée un Etat héréditaire de la Maiſon d'Autriche. Nous les voyons cependant, ces Hongrois, compoſer la plus grande & la meilleure partie des Armées de la Reine de Hongrie. Voilà peut-être, Monſieur, ce qui fait votre étonnement; & ne devez-vous pas être également ſurpris de voir notre République s'empreſſer à combattre pour les interêts d'une Maiſon qui a été pendant ſi longtems ſa plus cruelle ennemie?

Je reviens à cet Equilibre de l'Empire, que la trop grande puiſſance de la Maiſon d'Autriche avoit fait diſparoître, mais qui ſe trouve enfin heureuſement

rétabli pour le repos & la tranquillité de l'Allemagne : Diſons que cet Equilibre conſiſte en une certaine proportion de Puiſſance entre le Chef & les Membres. Qu'elle ſoit plus grande du côté du Chef, mais elle ne doit pas être telle, qu'elle le mette en état d'uſurper une autorité deſpotique ſur les Membres, de diſpoſer à ſon gré des ſuffrages, de régler ſelon ſon caprice ce qui doit être abandonné aux libres réſolutions des Diettes, de punir ou récompenſer ceux qu'il jugera être plus ou moins attachés à ſes interêts particuliers, d'enrichir les premiers des dépouilles des ſeconds, de faire eſſuyer à

ceux-ci les plus grandes injuſtices, ou les avanies les plus humiliantes.

Pouvons-nous nous repréſenter ſans horreur l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Heſſe, forcés de marcher comme en eſclaves à la ſuite de l'orgueilleux Charles-Quint? N'a-t'il pas laiſſé à ceux de ſa Maiſon qui lui ont ſuccedé au Trône Impérial le même eſprit de deſpotiſme? Auſſi le Corps Germanique datera le commencement de ſa liberté renaiſſante de l'année où il a été affranchi du joug de la Maiſon d'Autriche. Les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire ſe reſſentent trop de ce qu'ils ont eu

à souffrir de la fiere domination des Empereurs de cette Maison, pour qu'ils n'ayent pas horreur de rentrer dans le même esclavage ; ils soupiroient après le rétablissement d'un Equilibre qui leur rendît leur liberté ; ils l'ont heureusement recouvrée : consentiront-ils à la perdre ? Non, Monsieur, tout rejetton de la Maison d'Autriche qui aura hérité de la puissance de cette Maison, & qui par là se trouveroit à même de leur imposer des Loix, leur paroîtroit devoir être pour eux un Maître dangereux ; & il n'y auroit que la force ou l'artifice qui pussent le mettre sur le Trône Impérial. Que l'on resti-

tue à l'Empereur regnant ses Etats héréditaires ; qu'en vertu des droits légitimes qu'il a sur la succession de la Maison d'Autriche (je dis droits légitimes, & c'est-là un point que je me propose de déveloper clairement dans la Lettre suivante que j'aurai l'honneur de vous écrire) on le mette en possession de la Bohéme & de la Haute Autriche ; il y aura dès-lors cette certaine proportion de puissance dont j'ai parlé, qui mettra le Chef en état de soutenir les membres, sans lui laisser le pouvoir de les écraser ; & voilà ce que j'appelle l'Equilibre de l'Empire. Que ne fera pas en particulier le Roi de

Prusse pour se conserver la cession forcée qui lui a été faite des deux Silésies ? N'est-ce pas pour lui imposer un motif de s'opposer à l'aggrandissement de la Maison d'Autriche ? Car supposons la victorieuse de ses ennemis, ne feroit-elle pas les derniers efforts pour reprendre de riches Provinces que la nécessité seule a pû lui arracher ?

Je finis, Monsieur, cette longue Lettre par une réfléxion que je vous avouerai m'affliger infiniment ; car ne vous imaginez pas que le long séjour que j'ai fait en France, & que les honneurs que m'y a procurés le caractère glorieux dont j'y ai été

revêtu , m'ait rien fait perdre des tendres ſentimens que je conſerverai juſqu'au tombeau pour ma chere patrie. Nous nous ſommes livrés (j'oſe le dire, avec trop de facilité , & ſans aucunes eſpérances de quelque avantage réel pour notre République) aux interêts de la Reine de Hongrie; bien plus généreux en cela que l'Angleterre & le Roi de Sardaigne : mais ſommes-nous bien aſſurés que nos Alliés ſe piqueront de la même conſtance que nous ? L'année mil ſept cent onze eſt une époque qui nous doit faire trembler: nous ſerions-nous attendus au tour perfide que nous jouerent alors les An-

glois ? Quelle dut être notre indignation, lorſque nous nous en vîmes honteuſement abandonnés, dans le tems même que nous nous diſpoſions à livrer bataille à nos ennemis ? Qu'ils trouvent leur interêt particulier à traiter avec la France & l'Eſpagne, héſiteront-ils à nous laiſſer dans le précipice où ils nous auront jettés ? Je ne crois pas que la trahiſon ou la perfidie détache jamais le Roi de Sardaigne de l'alliance que ce Prince a contractée avec la Reine de Hongrie ; mais ne devons-nous pas craindre que la néceſſité ne lui en faſſe une loi ? Je vous l'avouerai, Monſieur, ce ſont-là

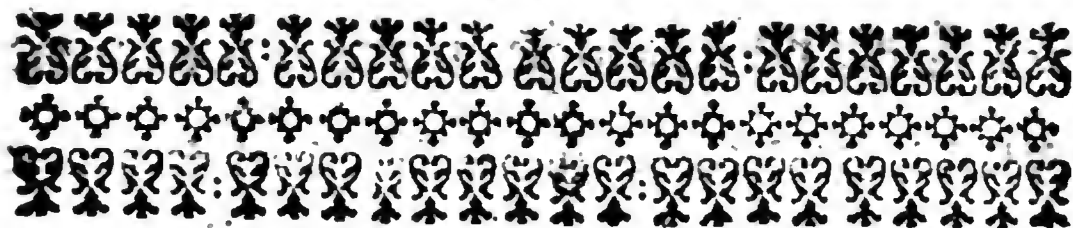
des réfléxions qui m'accablent ; vous m'obligerez infiniment, si vous voulez bien me rassurer sur les craintes qui m'inquiétent. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup d'estime,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur ***.

A Paris le 14 *Août* 1744.

SECONDE



SECONDE LETTRE D'UN SEIGNEUR HOLLANDOIS, A UN DE SES AMIS.

A LA HAYE.

SUR les Droits de la Maison de Baviere à la Succession de la Maison d'Autriche;

Avec des remarques sur les dispositions présentes des principales Cours de l'Europe, au sujet des differends survenus entre la Cour de Munich & celle de Vienne, à l'occasion de la Pragmatique-Sanction.

MONSIEUR,

Ne me flattez-vous pas trop, lorsque vous me témoignez que

la Lettre que je vous ai écrite vous fait attendre avec bien de l'impatience celle que j'ai eu l'honneur de vous promettre, & dans laquelle je me proposois de vous déveloper clairement les droits incontestables de Sa Majesté Impériale à la succession de la Maison d'Autriche. » C'est-là » un point, *me marquez-vous*, » d'autant plus intéressant, que » s'il étoit une fois bien prouvé, » notre République qui a tou- » jours poussé jusqu'au scrupule » la fidélité à garder la foi des » Traités, se croiroit dès-lors » parfaitement libre des engage- » mens qu'elle a contractés en- » vers la Reine de Hongrie ;

» engagemens que la plûpart de
» nos Compatriotes regardent
» comme inviolables.

Qu'il s'en faut bien cependant, Monsieur, que nous soyions obligés de les remplir ! Vous en conviendrez vous-même, si vous voulez bien faire avec moi quelques réflexions sur l'invalidité & sur l'injustice de cette Pragmatique-Sanction dont nous avons garanti l'exécution. Or, de démontrer que cette espece de Loi est non seulement nulle, mais qu'elle est encore opposée à l'équité, n'est-ce pas prouver évidemment que la Hollande n'a pû en promettre la garantie ? Entrons je vous prie en matiere.

Vous le sçavez, Monsieur : ce fut en 1713. que le feu Empereur Charles VI. commença à travailler sérieusement à perpétuer dans sa famille la possession de ses Etats héréditaires. Ayant fait assembler ses principaux Ministres, & leur ayant communiqué les Actes par lesquels les Empereurs Leopold & Joseph lui avoient cedé les droits qu'ils avoient ou qu'ils croyoient avoir à la Monarchie d'Espagne, il déclara qu'en vertu de cette convention qui renfermoit selon lui, un pacte de succession mutuelle, (& l'on remarquera qu'il n'étoit fait mention dans ces Actes que de la seule succession à la Cou-

ronne d'Eſpagne) il déclara, dis-je, que ſa volonté étoit qu'en cas qu'il mourût ſans laiſſer d'enfans mâles, ſes Royaumes & Etats héréditaires appartinſſent aux Archiducheſſes ſes filles en ſuivant l'ordre de primogéniture & d'indiviſibilité obſervé depuis pluſieurs ſiécles dans la Maiſon d'Autriche ; & pour obvier à tous les différends qui pourroient ſurvenir dans la ſuite au ſujet de ſa ſucceſſion, il régla encore, que dans la ſuppoſition que les Archiducheſſes ſes filles vinſſent à mourir ſans laiſſer de poſtérité, les Archiducheſſes de la ligne Joſéphine, & enſuite celles de la ligne Leopoldine, leur ſuccéderoient.

Je vous en fais Juge, Monſieur: penſez-vous qu'une déclaration ſimplement verbale, & qui n'a pour tout fondement qu'un Acte ſuppoſé, puiſſe être regardée comme une loi irrévocable? Telle eſt cependant la fameuſe Pragmatique-Sanction. Mais nous n'en avons encore vu que la forme: examinons-en le fond. Je veux parler des motifs ſur leſquels elle eſt appuyée. La ſimple expoſition que j'en vais faire, ſuffira pour démontrer l'invalidité & l'injuſtice de cette prétendue Loi.

Dans le Mémoire que le feu Empereur préſenta en 1731. à la Diette, & par lequel il ſolli-

citoit la garantie de l'Empire, il ne se fit pas un scrupule d'avancer que la Constitution par laquelle il régloit l'ordre de la succession étoit fondée :

1°. Sur une longue suite de Pactes héréditaires & sur une grande quantité de Privileges dont la Maison d'Autriche jouissoit depuis plusieurs siécles, & qu'elle avoit acquis avec l'approbation de l'Empire.

2°. Sur la nécessité de pourvoir au maintien & à la conservation de l'Equilibre de l'Europe, d'où dépendoit le repos & la tranquillité de l'Allemagne.

3°. Sur l'équité de cette même Loi, qui, loin de donner la

moindre atteinte aux droits de qui que ce fût, ne tendoit au contraire qu'à défendre ce qui appartient à un chacun. Et pour ne laisser aucun doute sur la validité & la justice de cette Loi, on insinuoit que les Electeurs de Saxe & de Baviere n'avoient point hésité de l'autoriser par les Actes les plus solemnels, quoiqu'ils fussent intéressés à s'y opposer plus qu'aucun autre Prince de l'Empire.

Voilà, Monsieur, les spécieux motifs qui ont servi de base à la Pragmatique-Sanction. Se seroit-on imaginé que des assurances si formelles, données par un Prince que l'on regardoit comme infiniment

finiment éloigné de tout détour & de tout artifice, fussent autant de piéges que l'on tendoit à la bonne foi des Puissances, dont on tâchoit d'obtenir la garantie ?

Or si cette garantie n'a été accordée que sur de faux exposés, la Reine de Hongrie seroit-elle en droit de se plaindre, si notre République discontinuoit de lui prêter des secours, qu'elle ne se seroit jamais obligée de fournir, si elle avoit pû démêler la nullité & l'injustice d'une Loi dont elle n'a garanti l'exécution que parce qu'elle lui a été présentée sous les apparences les plus trompeuses !

C'eſt là une vérité que j'aurai miſe dans tout ſon jour, ſi je puis prouver inconteſtablement que les raiſons alléguées dans le Mémoire, dont j'ai parlé, ſont autant de ſuppoſitions dont la fauſſeté eſt manifeſte.

Il eſt dit en premier lieu dans ce Mémoire, que l'ordre de Succeſſion établi par le feu Empereur, eſt fondé depuis pluſieurs ſiécles ſur beaucoup de priviléges acquis avec l'approbation de l'Empire, & ſur quantité de Pactes héréditaires. Mais ces Pactes, ces priviléges ſi vantés, ſi ce ne ſont point des êtres imaginaires, où ſe trouvent-ils ? N'y auroit-il que la Cour de Vienne qui en

eût connoiſſance ? Si elle a juſqu'à préſent conſtamment réſiſté aux preſſantes inſtances qui lui ont été faites de les produire, n'eſt-il pas naturel de penſer qu'elle n'en a aucun qui autoriſe ſes prétentions ?

Mais j'oublie que dans un Reſcrit émané de cette Cour, il eſt fait mention d'un privilége accordé l'an 1156. à la Maiſon d'Autriche par l'Empereur Fréderic I. Les termes dans leſquels ce privilége eſt conçu ſont trop remarquables pour ne pas les rapporter. Les voici : » Si le Duc » d'Autriche venoit à décéder » ſans laiſſer d'enfans mâles, que » le Duché ſoit dévolu à l'aînée

» des filles qu'il aura laissée ;
» que ledit Duché ne soit jamais
» partagé ni divisé, & qu'il ne
» sorte jamais d'entre les mains
» d'un des descendans de la mê-
» me souche.

Souffrez, Monsieur, que je fasse quelques courtes observations sur ce privilége. Il est évident qu'il n'a pû être accordé qu'à la Maison qui étoit alors en possession de l'Autriche. La Maison de Hasbourg auroit-elle oublié que ce ne fut que 127 années après, c'est-à-dire sous le régne de l'Empereur Rodolphe, qu'une injuste usurpation la rendit maîtresse de ce Duché, qui faisoit depuis plusieurs siécles

une partie du patrimoine de la Maiſon de Baviere ? C'eſt donc en faveur de cette Maiſon qu'a été faite la Conſtitution de Frederic I.

A cette premiere remarque, j'en joindrai une autre non moins eſſentielle : c'eſt que le privilége que j'ai rapporté n'a été octroyé que pour indemniſer Henri *Jaſamergott*, lequel pour ne pas s'attirer la haine de l'Empereur Fréderic, s'étoit vû contraint de céder à Henri le Lion le Duché de Baviere. Auſſi Fréderic content d'un ſi généreux ſacrifice, & voulant en témoigner ſa reconnoiſſance, érigea le Marggraviat d'Autriche en Duché, & déclara

que ſon intention étoit qu'il ne ſortît jamais de la Maiſon à qui il avoit toujours appartenu. Cette Famille n'étoit aſſurément pas la Maiſon de Haſbourg, qui n'a guéres été connue aux environs du Danube que vers la fin du quatorziéme ſiécle.

Mais une preuve évidente que ce privilége doit être regardé comme entiérement étranger à la Maiſon de Haſbourg, c'eſt qu'elle y eſt conſtamment contrevenue ; & en effet les différens partages faits par les Empereurs de cette Maiſon, à commencer depuis Rodolphe I. juſqu'à Ferdinand I. ne démontrent-ils pas clairement qu'ils n'ont jamais

reconnu ce droit de primogeniture & d'indivisibilité introduit par Fréderic I. dans la Maison de Baviere-Autriche.

Rodolphe I. investit ses deux fils Albert & Rodolphe des Pays Autrichiens. Albert ceda à Fréderic le Bel l'Autriche, à Leopold la Souabe, & à Othon la Carinthie. Albert le Sage veut que ses enfans tiennent sans distinction d'âge la Régence en commun. En 1376. les Etats Autrichiens sont divisés par portions égales entre Leopold & Albert. Depuis 1386. jusqu'à l'année 1404. il se fait entre les fils de Rodolphe III. & Albert IV. différens partages trop longs

à rapporter. Environ l'an 1458. l'Empereur Fréderic obtient la Basse-Autriche, le Duc Albert la Haute, & le Duc Sigismond une partie de la Carinthie & du Tyrol. Maximilien régle par une disposition testamentaire que ses deux fils Charles V. & Ferdinand I. hériteront de tous ses Etats par portions indivises.

Après tant de différens partages, n'est-il pas surprenant que la Maison de Hasbourg ose sérieusement alléguer en sa faveur un privilége qu'elle a elle-même en quelque façon aboli, & qui ne peut revivre que lorsque le Duché d'Autriche rentrera dans la Maison à qui il a été injustement enlevé ?

Parcourons à préſent ces Pactes héréditaires, ces diſpoſitions teſtamentaires, que l'on regarde comme les fondemens de la Pragmatique-Sanction :

Eſt-ce ſur le Réglement fait par l'Empereur Charles V. en 1530. que la Cour de Vienne peut appuyer ſes prétentions ? Que dit ce Réglement ? » Que » l'aîné & après lui ſon fils aî- » né, poſſédera héréditairement » l'Archiduché & les Pays qui » en dépendent ; & que ſi leſ- » dits Princes venoient à man- » quer d'enfans mâles, leſdits » pays écheoiront à ſa fille aî- » née.

Or, je le demande ; par cette fille aînée peut-on entendre la

fille aînée du dernier possesseur ; dont il n'est pas dit un seul mot dans tout le texte ? Ce pronom adjectif, *sa*, peut-il se rapporter aux Princes successeurs du premier aîné de la famille ? Et en ce cas n'auroit-il pas nécessairement fallu, pour parler avec quelque pureté de langage, dire, leur fille aînée ? Concluons donc que ce pronom ne peut être relatif qu'à ce premier aîné, dont la fille aînée substituée au défaut des mâles, doit posséder héréditairement la Souveraineté du Pays.

Que l'on lise les dispositions testamentaires de Ferdinand II. on n'y trouvera assurément rien qui concerne la succession fémi-

nine au défaut des descendans mâles ; j'en dis de même des Actes passés entre l'Empereur Leopold & les deux Princes ses fils.

Je remets à parler à la fin de cette Lettre du Testament & du Codicile de Ferdinand Premier, lesquels seuls suffisent pour établir d'une maniere incontestable les droits de la Maison de Baviere à la succession de la Maison d'Autriche.

Examinons auparavant s'il est vrai, comme l'assuroit le feu Empereur Charles VI. dans son Mémoire de 1731. que la loi qu'il établissoit fût fondée sur la nécessité de pourvoir au maintien & à la conservation de l'é-

quilibre de l'Europe, d'où dépendoit, ſelon lui, le repos & la tranquillité de l'Allemagne ?

Diſpenſez-moi, Monſieur, de m'étendre ſur ce ſecond point, que je croi avoir ſuffiſamment éclairci dans la premiere Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Parcourons les Annales de l'Empire. Quand eſt-ce que l'Allemagne a commencé d'être le théâtre des plus cruelles & des plus ſanglantes guerres ? Quand eſt-ce que l'on n'a preſque plus reconnu d'autorité dans les Diettes ? Quand eſt-ce que la liberté du Corps Germanique s'eſt trouvée malheureuſement enchaînée ? Quand eſt-ce que les

Electeurs, Princes & Etats de l'Empire se sont vûs successivement dépouillés de leurs droits? N'est ce pas depuis que la Maison d'Autriche a été élevée sur le Trône Impérial?

L'Empereur Rodolphe datte le commencement de son Regne, par l'usurpation de l'Autriche & d'une partie de la Souabe qu'il enleve aux Ducs de Baviere. Ses descendans ont-ils travaillé avec moins d'ardeur & moins d'injustice que lui à l'aggrandissement de leur famille? Combien de démembremens de l'Empire qui n'ont servi qu'à l'aggrandissement de leur puissance? Combien de flots de sang répan-

dus pour venger leur querelle particuliere ! Combien de Provinces ruinées par leur insatiable ambition ! Mais enfin le Corps Germanique touche de près au moment heureux qui va le délivrer d'un joug qui lui étoit devenu insupportable: but important, but unique que se proposent les illustres Princes qui sont entrés dans la ligue de Francfort.

Mais je veux que de l'équilibre de l'Europe (& y en eût-il jamais? Jamais y eût-il une parfaite égalité de puissance entre la Maison d'Autriche & celle de Bourbon. Pour que la premiere ait pû se défendre contre les efforts de la seconde ? n'a-til pas toujours fallu

qu'elle ait été soutenue par une foule d'Alliés puissans?) Je veux, dis-je, que de cet équilibre dépendent le repos & la tranquillité de l'Allemagne, cet équilibre ne peut-il subsister qu'en conservant à la Maison d'Autriche ce haut degré de puissance auquel elle s'est élevée? La maison de Saxe, celle de Baviere ou de Brangdebourg ne peuvent-elles pas tenir par rapport à l'Empire la place qu'à occupée la Maison d'Autriche, & seroit-il à craindre que les Princes de ces illustres Maisons fissent de leur puissance le même abus que les Empereurs Autrichiens ont fait de la leur.

Il est donc faux que l'ordre de ſucceſſion établi par le feu Empereur Charles VI. ſoit fondé ſur la néceſſité de pourvoir au maintien & à la conſervation de l'Equilibre de l'Europe. Il ne me reſte plus qu'à examiner la prétendue équité de cette même Conſtitution, laquelle, ſi on s'en rapporte à l'expoſé du feu Empereur Charles VI, loin de donner la moindre atteinte aux droits de qui que ce ſoit, ne ſert qu'à défendre ce qui appartient à un chacun.

C'eſt ici, Monſieur, le point le plus intéreſſant ; & c'eſt auſſi celui que je tâcherai d'éclaircir avec une évidence qui ne laiſſe

aucun

aucun doute dans l'eſprit.

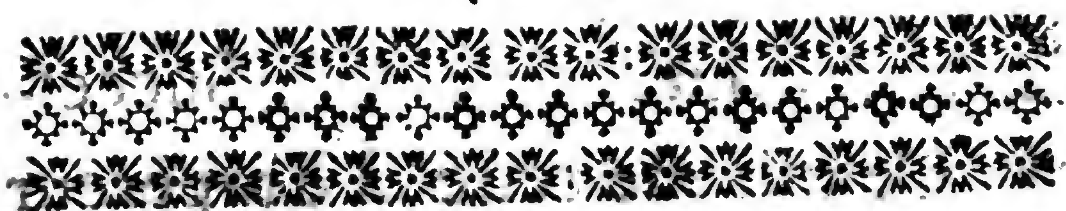
Ce qui me reſte à développer eſt d'une trop grande étendue pour que je n'en faſſe pas le ſujet d'une Lettre particuliere.

J'ai l'honneur d'être avec une eſtime ſinguliere,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur ***

A Paris ce 20 Septembre 1744.



TROISIEME LETTRE D'UN SEIGNEUR HOLLANDOIS A UN DE SES AMIS.

A LA HAYE.

SUR la légitimité des Droits de la Maiſon de Baviere aux Royaumes de Hongrie & de Bohéme, à l'Archiduché d'Autriche, à la Stirie, à la Moravie, à la Carinthie, à la Carniole, & aux autres Etats qui forment la Succeſſion Autrichienne.

Avec des éclairciſſemens ſur les diſpoſitions & les intérêts des principales Cours de l'Europe, au ſujet de la Guerre préſente.

MONSIEUR,

Si notre République a promis

la garantie de l'ordre de Succeſſion établi par le feu Empereur Charles VI. ce n'a été que dans la ſuppoſition que cet ordre ne fût pas préjudiciable aux droits d'un tiers ; mais c'eſt-là une ſuppoſition qui ne peut plus avoir lieu.

Et en effet, à qui la Cour de Vienne perſuadera-t-elle que la prétendue Pragmatique ait l'équité pour fondement ? Ce ne ſera pas aſſurément à ceux qui ont quelque connoiſſance des juſtes prétentions de la Maiſon de Baviere ſur la ſucceſſion Autrichienne ; prétentions qu'il me ſuffira d'expoſer pour en démontrer la légitimité. Je commence par les droits que la Sé-

reniſſime Maiſon de Baviere a ſur l'Autriche & ſur pluſieurs Domaines enfermés dans la Souabe.

Chacun ſçait que le Marggraviat d'Autriche dépendoit autrefois du Duché de Baviere ; c'eſt encore un fait inconteſtable, & dont conviennent tous les Hiſtoriens Allemands, que les anciens Ducs de ce nom conquirent ſur les Huns, ſur les Vandales & ſur d'autres Peuples infidéles, l'Autriche, la Stirie, la Carniole, la Carinthie, le Comté de Gorice, le Tyrol, & pluſieurs autres Pays dont ils demeurerent paiſibles poſſeſſeurs juſqu'au tems du Duc Arnolphe,

qui persécuté par l'Empereur Conrad I. se vit forcé d'abandonner ses Etats, mais où il rentra sous le regne de Henry l'Oiseleur.

Je serois trop long, si je voulois rapporter les différentes révolutions arrivées jusqu'en 1272. tems auquel Rodolphe Comte de Hasbourg fut élevé à la Dignité de Chef de l'Empire.

Ce Prince qui devoit son élévation à Louis le Severe Duc de Baviere, à l'arbitrage duquel l'élection d'un Empereur avoit été remise, ne se vit pas plutôt placé sur le Trône Impérial, qu'il ne songea qu'à faire servir son autorité à l'aggrandissement de

ſa famille. La Maiſon de Baviere fut une des premieres victimes de ſon ambition. L'ingrat Rodolphe lui enleva toute l'Autriche dont il inveſtit ſes deux fils. Il ne s'en tint pas là. Pouſſant plus loin l'injuſtice, il envahit encore les Domaines que Louis & Henri poſſédoient dans la Souabe, & dont ils avoient été inſtitués héritiers par le Roi Conradin leur neveu. Mais ce qu'il y a de plus étrange dans le procédé de Rodolphe, c'eſt qu'il ſçavoit qu'il ne pouvoit s'emparer de ces Domaines ſans détruire en quelque façon ſon propre ouvrage; puiſque quelques années auparavant il avoit confirmé lui-même par les Actes les

plus authentiques les diſpoſitions teſtamentaires de Conradin, diſpoſitions qui avoient été autoriſées par tous les Electeurs, & par pluſieurs Etats de l'Empire.

Ce fut envain que les Ducs de Baviere indignés de tant d'injuſtices, en porterent leurs plaintes à la Diette. Les Princes & Etats qui s'y trouverent, ou ſéduits par les promeſſes, ou intimidés par les menaces de l'Empereur Rodolphe, n'oſerent s'oppoſer à ſes volontés. Ainſi les Ducs Louis & Henri ſe virent forcés de s'en tenir à des proteſtations ſolemnelles qui pûſſent mettre leurs droits à couvert de toute preſcription.

Telles ſont les premieres prétentions de la Maiſon de Baviere. Je ſuis aſſuré, Monſieur, que vous convenez qu'elles ne peuvent être ni plus juſtes ni mieux fondées. Votre droiture & votre pénétration vous feront ſans doute porter le même jugement ſur ce qui me reſte à vous expoſer : je parle du Teſtament & du Codicile de Ferdinand I. qui, comme je l'ai dit, ſuffiſent ſeuls pour établir d'une maniere inconteſtable les droits de la Maiſon de Baviere à la ſucceſſion de la Maiſon d'Autriche.

Ferdinand I. intéreſſé à ſoutenir la grandeur & à pourvoir à la tranquillité de ſa Maiſon, crut

crut que pour réuſſir dans ce double deſſein, il devoit commencer par travailler à mettre dans ſes intérêts la Séréniſſime Maiſon de Baviere, dont les droits ſur l'Autriche & ſur la Souabe lui paroiſſoient trop bien fondés, pour qu'il pût douter qu'elle ne s'empreſsât de profiter de la premiere occaſion qui ſe préſenteroit de les faire valoir. Un mariage qui confondit en quelque façon les intérêts des deux Maiſons, fut regardé par Ferdinand comme le moyen le plus infaillible qui pût aſſurer le ſuccès du grand projet qu'il méditoit, & que la juſtice autant que l'intérêt particulier de ſa

famille lui avoit fait former.

Ce fut dans cette vuë qu'en 1546. il donna pour épouse sa fille aînée la Princesse Anne à Albert Duc de Baviere. Par le Contrat de mariage il fut réglé que cette Princesse renonceroit en faveur des mâles à la succession tant paternelle que maternelle ; mais que dans le cas où la ligne masculine d'Allemagne & celle d'Espagne viendroit à manquer, elle & ses descendans hériteroient de tous les les Pays & Etats qui formoient la succession Autrichienne.

Anne, immédiatement après la célébration de son mariage, donna un acte de renonciation

conforme à cet article, ſe reſervant expreſſément à elle & à ſa poſtérité le droit de ſuccéder, ſi les deux lignes maſculines venoient à s'éteindre. Ce droit lui avoit été accordé par les diſpoſitions teſtamentaires de l'Empereur Ferdinand ſon pere, qui avoit déclaré que ſon intention étoit qu'au défaut des mâles ſa ſucceſſion paſſât à une de ſes filles qu'il délaiſſeroit; & dans ſon Codicile il dit, que ſa ſucceſſion écheoira à l'aînée de ſes filles qui ſeroit alors en vie.

J'ai dit, Monſieur, & je le répéte, que c'eſt ſur ces différens actes qu'eſt fondée la légitimité des prétentions de la Maiſon de

Baviere à la succession Autrichienne. Cette question sera pleinement décidée, si je puis prouver évidemment; premierement, que l'Empereur Ferdinand I. a été en droit d'établir une substitution; en faveur de la Princesse Anne sa fille aînée; secondement, qu'il a véritablement établi cette substitution ; & enfin que cette substitution n'est pas personnelle, mais qu'elle s'étend à tous les héritiers & descendans de cette Princesse.

La vérité de ma premiere proposition est appuyée sur le sentimen unanime des plus célébres Jurisconsultes, qui tous reconnoissent que la faculté de tester

eſt de droit naturel. L'Empereur Ferdinand pouvoit donc établir tel ordre de ſucceſſion qu'il jugeoit être le plus convenable. Et pouvoit-il en imaginer un plus avantageux à ſa Famille que celui qui a été réglé par ſes diſpoſitions teſtamentaires ? N'étoit-il pas de ſon intérêt de s'aſſurer que la Maiſon de Baviere ne ſongeroit plus à faire valoir les juſtes prétentions qu'elle avoit ſur l'Autriche & ſur la Souabe ? Et voilà ce que Ferdinand a obtenu, en réglant qu'au défaut des mâles ſa ſucceſſion paſſeroit à la Princeſſe Anne mariée au Duc Albert. En conſéquence de cette ſubſtitution fidei-commiſſoriale,

la Maiſon de Baviere ſûre qu'après l'extinction des deux lignes maſculines d'Allemagne & d'Eſpagne, non ſeulement elle rentreroit dans ſon ancien patrimoine, mais qu'elle hériteroit encore des Royaumes & Etats que poſſédoit Ferdinand I. n'eut pas de peine à conſentir que ſes anciens droits demeuraſſent comme aſſoupis.

Mais qu'eſt-il néceſſaire de prouver ce que la Cour de Vienne ne peut conteſter? Si Charles VI. a été en droit de régler l'ordre de ſa ſucceſſion, n'eſt-il pas évident que Ferdinand I. a dû jouir du même privilége; & cela avec d'autant plus de raiſon

qu'il étoit le premier acquéreur des Royaumes de Hongrie & de Bohéme, & qu'il possédoit seul les Etats d'Autriche qui lui avoient été cédés par l'Empereur Charles V. son frere ?

Je passe, Monsieur, à ma seconde proposition, dont les preuves ne vous paroîtront pas moins solides que celles de la premiere. Non seulement l'Empereur Ferdinand a pû au défaut des mâles substituer sa fille aînée, mais il l'a incontestablement instituée sa légitime héritiere dans le cas que la descendance masculine d'Allemagne & d'Espagne vînt à manquer. Pour vous en convaincre, il n'y a qu'à lire les disposi-

tions testamentaires de ce Prince.

Comment s'explique-t-il ? Après avoir déclaré que sa volonté étoit, qu'après sa mort Maximilien son fils aîné héritât seul des Royaumes de Hongrie & de Bohéme, il s'exprime ainsi : » Mais dans le cas que notre- » dit fils vînt à mourir sans laisser » d'héritiers nés d'un légitime » mariage, alors notre fils Fer- » dinand ; & à son défaut, tou- » jours l'aîné de nos fils entrera » dans le Gouvernement héré- » ditaire de nos Royaumes & » Etats.

Si on s'en rapporte à la décision de la Cour de Vienne, l'Empereur Ferdinand dans ces mots,

héritiers nés d'un légitime mariage, a compris les descendans de l'un & de l'autre sexe. Mais quoi : seroit-il probable que ce Prince si ardent pour tout ce qui pouvoit contribuer à la splendeur & à l'aggrandissement de sa Famille, dont il se regardoit comme le Législateur, ait voulu que toute sa descendance masculine ait été exclue par une fille de son fils aîné ? Mais si cela étoit, pourquoi la Maison d'Autriche a-t-elle depuis près de deux siécles contrevenu à cette disposition ?

La postérité masculine de Maximilien fils aîné de Ferdinand I. & celle de Ferdinand son second fils venant à manquer, qui est-ce

qui recueille la ſucceſſion? Eſt-ce une des filles de Maximilien, ou quelqu'un des deſcendans de cette Princeſſe? Non, c'eſt l'aîné des fils de Charles de Stirie troiſiéme fils de Ferdinand I. qui n'auroit été appellé à la ſucceſſion qu'après l'extinction de toute la deſcendance maſculine & feminine de Maximilien, ſi ſous les termes d'*héritiers nés d'un mariage légitime*, étoient compris les deux ſexes. La même choſe n'eſt-elle pas arrivée après la mort de l'Empereur Joſeph? Ce ne ſont point les Archiducheſſes ſes filles, mais Charles VI. qui hérite ſeul de tous les Royaumes & Etats de la Maiſon d'Autriche.

Une ſeconde clauſe du même Teſtament, prouve invinciblement, que ſous ces termes d'héritiers nés d'un légitime mariage, Ferdinand n'a voulu comprendre que la deſcendance maſculine. » S'il arrivoit, dit le » Teſtateur, que notre chere » Epouſe & tous nos fils vinſſent » à mourir ſans héritiers nés d'un » légitime mariage, une de nos » filles que nous délaiſſerons hé» ritera.

A quoi ſe réduiroit cette clauſe, s'il étoit vrai que ce mot *héritiers* déſignât les deux ſexes? Quel langage plus ridicule & plus abſurde que celui que l'on feroit tenir à Ferdinand? On lui

feroit dire que si la Reine son Epouse décédoit sans laisser ni fils ni filles, une de ses filles lui succéderoit ; fut-il jamais une contradiction plus manifeste ?

L'on doit donc conclure que Ferdinand, après l'extinction de ses descendans mâles, ne prétendoit point appeller à la succession d'autres filles, que l'une des siennes : mais quelle est celle sur qui il laisse tomber son choix ? Il nous l'apprend dans son Codicille du premier Février 1547. c'est sur sa fille aînée, qui sera alors en vie. Le même ordre de succession qu'il avoit établi entre ses fils, il l'établit entre ses filles. Or cette fille aînée est la

Princesse Anne mariée à Albert V. Duc de Baviere, parce qu'Elisabeth, dont elle étoit la cadette, & qui avoit épousé Sigismond Roy de Pologne, étoit morte en 1545. sans laisser de postérité.

La Reine de Hongrie prétendra-t'elle que sa qualité de fille du dernier Possesseur lui donne droit de succéder? Que nous apprennent là-dessus les Jurisconsultes les plus suivis? Ils nous disent que lorsqu'après l'extinction des mâles il s'est fait une transition d'un sexe à l'autre, l'on doit alors s'en tenir à la proximité des lignes; & que pour juger de cette proximité, il est nécessaire de remonter au Testateur. Or, chacun

ſçait que le feu Empereur Charles VII. deſcendoit de la ligne qui a été immédiatement ſubſtituée aux mâles, & que cette ligne eſt l'ainée de celle dont la Reine de Hongrie tire ſon origine, l'Archiducheſſe Anne étant née long-tems avant Charles de Stirie.

Il nous reſte, Monſieur, à examiner ſi la ſubſtitution établie en faveur de l'Archiducheſſe Anne, s'étend à tous les héritiers & deſcendans de cette Princeſſe. La Cour de Vienne prétend que cette ſubſtitution ne peut être que perſonnelle; & la raiſon ſur laquelle elle s'appuye, c'eſt qu'il eſt dit dans le

Codicile de Ferdinand I. que dans la ſuppoſition de l'entiere extinction de la deſcendance maſculine , la ſucceſſion de ce Prince paſſeroit à ſa fille aînée qui ſe trouveroit en ce tems-là en vie.

C'eſt le ſeul bon ſens que je veux établir juge dans cette queſtion ; & en effet , qui eſt-ce qui pourra ſe perſuader que le Teſtateur ait eu deſſein d'établir une ſubſtitution , qui ne pouvoit avoir lieu que dans un cas , qui ſelon l'ordre du cours de la nature , ne pouvoit arriver ? Car étoit il moralement poſſible que la Princeſſe Anne ſubſtituée immédiatement aux héritiers mâ-

les, ſurvêcut à Maximilien I. à Ferdinand II. à Charles de Stirie, à Philippe, à Charles II. Infant d'Eſpagne, & à toute la deſcendance maſculine, qui pouvoit provenir de ces Princes?

Mais pour entrer dans l'eſprit du Teſtateur, il n'y a qu'à faire quelque attention à ſes diſpoſitions teſtamentaires & aux clauſes contenues dans le Contrat de mariage & dans l'Acte de renonciation de l'Archiducheſſe Anne. Il eſt dit dans le Teſtament & dans le Codicile de ce Prince, qu'en cas que les héritiers mâles viennent à manquer; ſa fille aînée héritera. Il eſt vrai que ni dans l'un ni dans l'autre, il n'eſt

pas

pas fait mention des héritiers de cette Princeſſe ; mais c'eſt par ſon Contrat de mariage & par ſon Acte de rénonciation, que le Teſtament & le Codicile doivent être expliqués. Or, il eſt expreſſément ſtipulé dans tous les deux, que s'il ne reſtoit plus que des filles, *l'Archiducheſſe Anne & ſes Héritiers ſeroient admis à ſucceder.*

Voilà donc une ſubſtitution graduelle & linéale établie par l'Empereur Ferdinand I. Subſtitution par conſéquent qui s'étend à tous les deſcendans de la perſonne qui a été immédiatement ſubſtitué, & qui leur donne la préférence ſur les fil-

les du dernier mâle.

Mais voici, Monsieur, le point le plus digne d'attention : c'est que la Princesse Anne s'étant réservé pour elle & pour ses héritiers le droit de succéder après l'entiere extinction de la descendance masculine, & sa renonciation ayant été acceptée avec cette clause réservatoire par l'Empereur son pere, il s'ensuit de là que Charles VI. n'a pas été en droit de tester. Pourquoi celà? Parce qu'il ne pouvoit sans injustice disposer d'une succession affectée depuis près de deux siécles à un fidel-commis, ainsi qu'à un droit de retour conventionel.

Pour ne rien omettre de tout ce qui peut ſervir à répandre du jour ſur une matiere auſſi importante que l'eſt celle que je traite, je dois encore examiner ſi les droits de la Maiſon de Baviere doivent être cenſés éteints par l'acceſſion du feu Empereur Charles VII. au traité de Vienne, & par l'Acte de renonciation contenu dans le Contrat de mariage de ce Prince avec l'Archiducheſſe Amélie fille de l'Empereur Joſeph.

On ſçait que le feu Empereur Charles VI. en mariant cette Princeſſe à ſon Alteſſe Electorale de Baviere, exigea d'elle qu'elle renonçât à tous les droits qu'elle

pouvoit avoir ſur la ſucceſſion Autrichienne, rénonciation que l'Electeur ſon Epoux promit de ratifier, & qu'il ratifia. Mais qui ne voit que cette rénonciation n'a pour objet que les ſeuls droits de la Séréniſſime Electrice, & qu'il n'eſt nullement queſtion des anciennes prétentions de la Maiſon de Baviere auxquelles le feu Empereur n'a jamais renoncé?

Il eſt vrai qu'en 1726. il accéda au Traité conclu en 1725. entre la Cour de Vienne, & celle de Madrid. On ne nie point auſſi que la garantie de la Pragmatique-Sanction n'y ſoit expreſſément ſtipulée à l'Article XII. Mais n'eſt-il pas dit dans le

préambule de ce Traité : » Qu'il
» ne contenoit rien que ce que
» les Traités d'Utrecht, de Bade
» & de Londres, comme aussi les
» Pactes solemnels convenus,
» lors des Mariages des deux Sé-
» rénissimes Electeurs avec les
» Archiduchesses, & respective-
» ment l'Archiduchesse Amélie,
» renfermoient d'obligatoire ?

C'est donc un fait constant, que l'Empereur Charles VII n'a accédé au Traité de Vienne que relativement à son Contrat de Mariage, d'autant que, du chef de la Princesse son Epouse, il auroit pu s'opposer à l'ordre de Succession établi par l'Empereur Charles VI. ordre

trop préjudiciable aux droits de la Maiſon de Baviere*, pour qu'elle ne les mît pas à couvert par les protestations les plus ſolemnelles.

Qu'en penſez-vous, Monſieur? Les prétentions de la Séréniſſime Maiſon de Baviere vous paroiſſent-elles bien dévelopées? Vous reſteroit-il encore quelque doute ſur leur légitimité? Je ne ſçais ſi je me flatte; mais je crois que les preuves que je viens d'apporter ſont autant de démonſtrations qui entraînent avec elles la conviction: auſſi loin de déſirer que vous teniez cette Lettre ſécrette, j'oſe au contraire vous prier, Mon-

ſteur, d'en faire part à ceux de nos Compatriotes, que vous ſçavez être les plus zélés Partiſans de la Maiſon d'Autriche.

Il leur ſera facile de ſe convaincre que cette eſpece de Loi, à qui nous donnons le nom de Pragmatique-Sanction, ſe trouve non ſeulement deſtituée de tous les fondemens ſur leſquels le feu Empereur Charles VI. diſoit qu'elle étoit appuyée ; mais qu'elle eſt encore diametralement oppoſée à l'équité. Or ſi notre République n'a promis la garantie de cette Conſtitution, que parce qu'elle lui avoit été préſentée comme ne donnant aucune atteinte aux droits d'un

tiers , n'eſt-il pas évidemment vrai que la Hollande ſe trouve parfaitement libre des engagemens qu'elle avoit contractés envers la Maiſon d'Autriche ? Car ces engagemens, comment pourroit-elle les remplir, ſans ſe rendre elle-même coupable d'injuſtice ? N'en ſeroit-ce pas en effet une criante, que d'empêcher que la Maiſon de Baviere ne recueille une ſucceſſion qui lui eſt dévolue par les titres les plus inconteſtables & les plus légitimes ?

La Ligue de Francfort n'eſt-elle pas une preuve de ce que penſe le Corps Germanique au ſujet des différends ſurvenus entre les Cours de Vienne & de Munick ?

Si

Si les Princes qui ſont entrés dans cette Ligue, épouſent avec tant de chaleur les intérêts de la Maiſon de Baviere, n'eſt-ce pas parce qu'ils ſont intimement perſuadés de la légitimité de ſes prétentions, & qu'ils ne croyent pas que leur honneur leur permette de ſouffrir qu'elle ſoit injuſtement dépouillée de ſes droits ?

Ce ſeul exemple n'eſt-il pas bien capable d'ouvrir les yeux à notre République ſur le parti qu'elle doit prendre ? On la ſollicite d'accéder au Traité de Francfort : quelle gloire ne ſeroit-ce pas pour elle, ſi elle avoit contribué au rétabliſſement du

repos & de la tranquillité de l'Empire ! Mais je veux que les engagemens qu'elle a contractés avec les Cours de Vienne & de Londres ne lui permettent pas d'unir ses forces à celles des Princes ligués, son intérêt du moins n'exige-t'il pas qu'à l'exemple des Puissances du Nord, elle s'en tienne à une exacte neutralité ?

Vous n'ignorez pas, Monsieur, quel a été jusqu'à présent le succès des négociations des Ministres de la Reine de Hongrie, & de ceux de Sa Majesté Britannique. Que de mouvemens ne se sont-ils pas donnés à la Cour de Petersbourg ! Mais qu'il

s'en faut bien que l'Impératrice ait voulu se rendre à leurs instances.

La Cour de Stokolm ne s'est-elle pas expliquée d'une maniere encore décisive ? Le Roi de Suede n'a-t'il pas déclaré que sa qualité de Landgrave de Hesse ne lui permettoit pas de souffrir que la tranquillité de l'Empire fût troublée plus long-tems, ni que la Dignité du Corps Germanique, demeurât encore exposée aux outrages qu'elle avoit à essuyer de la part de la Cour de Vienne.

Il n'y auroit donc que les Cours de Warsovie & de Coppenhague, d'où la Reine de

Hongrie pût ſe promettre quelque ſecours : & eſt-il quelqu'un qui ignore que ces deux Cours ſont dans la ferme réſolution de garder une exacte neutralité ?

C'eſt donc ſur l'Angleterre, & preſque ſur l'Angleterre ſeule que la Cour de Vienne peut ſe repoſer. Car je connois la ſageſſe de notre République. Elle eſt trop éclairée ſur ſes intérêts, pour qu'elle ſoit dans la diſpoſition d'accorder de nouveaux ſecours, qui en fourniſſant à la Reine de Hongrie les moyens de continuer une Guerre funeſte à ſes Alliés, ne ſerviroient qu'à épuiſer la Hollande.

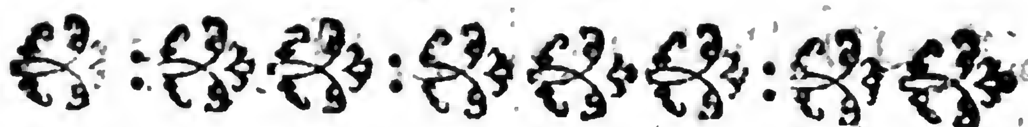
Mais l'Angleterre elle-même

eſt-elle dans le pouvoir & dans la volonté de ſupporter encore long-tems le poids d'une Guerre qui la ruine ſans reſſource ? Important ſujet de diſſertation, qui fera la matiere de la premiere Lettre que j'aurai l'honneur de vous écrire. Je ſuis en attendant, avec la plus parfaite eſtime,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur ***.

A Paris le 22 Septembre 1744.



QUATRIEME LETTRE D'UN SEIGNEUR HOLLANDOIS A UN DE SES AMIS.

A LA HAYE.

SUR les dispositions & les intérêts opposés de la Cour de Londres, & de la plus grande partie de la Nation Britannique, au sujet de la Guerre présente ;

Avec des Remarques qui serviront à faire connoître si l'Angleterre est dans le pouvoir & dans la volonté de supporter encore long-tems le poids de cette même Guerre.

MONSIEUR,

C'a été pour moi une vérita-

ble ſatisfaction d'apprendre que les deux dernieres Lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire ayent produit l'effet que je m'en promettois, & dont je me croyois aſſuré. Car pouvois-je douter que la ſimple expoſition des prétentions de la Maiſon de Baviere à la ſucceſſion de la Maiſon d'Autriche, ne ſuffit pour en démontrer la légitimité; ainſi je ne ſuis point ſurpris que ceux de nos Compatriotes à qui vous avez fait part de ces deux dernieres Lettres, ſoient à préſent très-perſuadés que notre République ſe trouve non ſeulement libre des engagemens qu'elle avoit contractés envers la Cour

de Vienne, mais encore qu'elle ne pourroit remplir ces prétendus engagemens, sans se rendre elle-même coupable d'injustice.

La Cour de Londres n'aura garde de convenir de cette vérité ; mais si elle la nie, n'est-ce pas parce qu'elle se croit intéressée à la nier ? Qu'il s'en faut bien que toute la Nation soit dans les mêmes sentimens que la Cour. Mais je veux que ce soit d'un consentement unanime que la Guerre présente ait été entreprise ; je demande si la Cour de Londres pourra supporter encore long-tems le poids de cette même guerre ;

Pour en juger, nous n'avons, Monſieur, qu'à examiner quelles ſont les forces actuelles de l'Angleterre, & quelles peuvent être ſes reſſources. Si ſes forces ſont plus épuiſées qu'elles ne le ſeroient après trente années conſécutives d'une guerre non interrompue, ſi toutes les reſſources ſur leſquelles elle comptoit lui manquent, n'eſt-il pas palpable qu'elle ne peut, ſans s'expoſer au riſque d'une ruine entiere, ſonger à la continuation d'une guerre infiniment coûteuſe, & dont elle n'a pû s'empêcher de faire juſqu'à préſent preſque tous les frais.

Vous ſçavez auſſi-bien que

moi, Monſieur, ce qu'a déja coûté à l'Angleterre la guerre qu'elle a avec l'Eſpagne; quelle prodigieuſe dépenſe n'a-t'elle pas été obligée de faire pour armer & entretenir les Flottes nombreuſes qu'elle a miſes en mer, & de quelle utilité ont-elles été? Ces Flottes n'ont-elles pas échoué dans la plûpart de leurs entrepriſes? Que n'a pas ſouffert celle qui formoit le ſiége de Carthagene? Combien de Vaiſſeaux ou pris, ou brûlés, ou coulés à fond! De ce grand nombre d'Anglois qui compoſoient l'équipage de cette Flotte, en eſt-il beaucoup à qui il n'en ait coûté ou la vie ou la liberté?

Mais voici, Monſieur, ce qui doit ſeul vous faire comprendre quel eſt l'épuiſement de l'Angleterre. Vous n'ignorez pas qu'il en eſt de ce Royaume comme de la Hollande; c'eſt le commerce, & preſque le commerce ſeul qui fait les principales richeſſes de l'un & de l'autre. Or on ne peut nier qu'il ne ſoit entierement tombé en Angleterre.

A quelle extrême miſere ne ſe trouve pas réduite cette foule innombrable d'ouvriers, qui avant la guerre, trouvoient dans un travail journalier de quoi ſubſiſter ? Si on les voit par troupes remplir impuné-

ment les Villes & les Campagnes de meurtres, de vols & de brigandages, n'eſt-ce pas là une preuve de l'entiere décadence du commerce ? Et cependant l'Angleterre n'auroit-elle pas plus beſoin que jamais de trouver dans un commerce floriſſant de quoi fournir aux dépenſes exceſſives qu'elle eſt obligée de faire pour remplir les engagemens qu'elle a contractés avec les Cours de Vienne & de Turin ?

Les Armées que ces deux Puiſſances ont ſur pied, aux dépens de qui ſont-elles entretenues ? N'eſt-ce pas preſqu'entierement aux dépens de la Cour

de Londres ? Combien par conséquent d'argent qui eſt ſorti, & qui ſort encore chaque jour de l'Angleterre, pour n'y jamais rentrer ? A ces dépenſes exceſſives, ajoutons ce qu'il en coûte encore à cette Couronne pour l'entretien de ſes propres troupes & de celles qu'elle a priſes à ſa ſolde.

Après toutes ces obſervations, n'eſt-il pas naturel de conclure que ſi l'Angleterre fait encore quelques efforts, elle ne pourra les continuer long-tems? Où eſt ce nouveau ſecours de douze mille Anglois qui devoient paſſer en Flandres ? Si ce ſecours n'a pas paru, doit-on en

être ſurpris ? Ne ſçait on pas que ce Royaume ſe trouve épuiſé d'hommes au point que l'on ne voit plus dans les Campagnes que des femmes occupées à labourer les terres ?

Je préviens, Monſieur, une objection que vous ne manquerez pas de me faire. » Comment ſeroit-il poſſible, *me di-* » *tes-vous*, qu'une guerre de » trois ou quatre ans eût affoibli ſi conſidérablement l'Angleterre? Qui eſt-ce qui ignore » les longues guerres que cette » Couronne a eu à ſoutenir dans » le dernier ſiécle, & au commencement de celui-ci ? N'a- » t'elle pas mis la France dans la

» néceſſité de faire les premie-
» res avances pour obtenir la
» paix !

J'en conviens, Monſieur, mais convenez auſſi qu'il n'en eſt pas de cette guerre, comme de celles qui ont précédé. La plus grande partie des Puiſſances de l'Europe armées contre la France, fourniſſoient en commun chacune à proportion de ſes forces aux frais de la guerre. Mais ici c'eſt l'Angleterre, qui à l'exception de quelques ſecours accordés par la Hollande, fait preſque ſeule toutes les dépenſes de la guerre préſente. Il n'eſt donc pas étonnant que cette guerre l'ait plus épuiſée,

que ne l'ont fait toutes celles qui ont précédé.

Mais, si cette Couronne n'a pû se défendre que foiblement contre l'Espagne, comment pourroit-elle tenir contre les forces de la France & de l'Espagne unies ensemble, & contre celles des Princes qui sont entrés dans la Ligue de Francfort?

Examinons à présent, Monsieur, quelles peuvent être les ressources de la Cour de Londres. Je vous ai déja parlé du peu de succès qu'ont eû les négociations de ses Ministres dans les principales Cours du Nord. C'est un fait constant qu'elle ne peut

peut plus compter ſur les grands ſecours qu'elle s'en promettoit. Se flatteroit-elle que notre République fût diſpoſée à ſuppléer à ce défaut ?

Que de preſſantes inſtances ; que d'artificieuſes ſollicitations n'a-t-elle pas employées pour nous engager à déclarer la guerre à la France ? Mais n'en eſt-ce pas trop que nous ayons donné dans les premiers pieges qu'elle nous a tendus ? Par le rafinement de ſa politique elle eſt venue à bout de nous faire faire des pas qui nous coutent déja trop cher, pour que nous ne tâchions pas d'en prévenir les dangereuſes ſuites.

Notre République toujours fidelle à remplir ses engagemens, s'empressera d'accorder à l'Angleterre les secours stipulés par les Traités conclus entre leurs Hautes-Puissances & Sa Majesté Britannique ; mais seroit-elle assez peu jalouse de ses intérêts pour qu'elle fût tentée de les sacrifier aux intérêts particuliers des Cours de Vienne & de Londres? Oubliera-t-elle en leur faveur ce qu'elle doit à sa propre sûreté, & au maintien de sa tranquillité & de son repos ?

Où seroit notre sagesse ; si pour venger une querelle qui nous est étrangere, nous nous exposions à nous voir dépouil-

lés des richesses que nous devons à une longue paix, & qui sont le fruit de notre sage œconomie & de notre application à faire fleurir notre commerce? Sans parler des dangers encore plus affreux dont la Hollande seroit menacée; car qui pourroit nous répondre que l'intérieur de nos Provinces ne devînt dans la suite le théatre d'une guerre sanglante, qui ne pourroit que nous être funeste, quelle qu'en doive être l'issue? Vous n'avez, Monsieur, pour en être persuadé, qu'à vous rappeller ce que je vous ai écrit à ce sujet dans ma premiere Lettre.

Vous me direz, peut-être,

Monſieur, que les ſeules forces de la Maiſon d'Autriche, ſont pour l'Angleterre une reſſource aſſez grande pour qu'elle n'ait pas beſoin du ſecours de quelques autres Alliés. Me permettrez-vous, Monſieur, de vous l'avouer ? Je crois que l'idée que vous vous êtes formée de la puiſſance de cette Maiſon, n'eſt pas tout-à-fait juſte. Les longues & ſanglantes guerres qu'elle a eu à ſoutenir pendant bien des ſiécles, les avantages conſidérables qu'elle a quelquefois remportés ſur la France; les fameuſes batailles qu'elle a gagnées ſur des armées innombrables, compoſées de tout ce que

l'Empire Ottoman pouvoit fournir de meilleures troupes, sont une preuve bien équivoque de sa puissance ; car ces glorieux succès, à qui la Maison d'Autriche les doit-elle? Est-ce à ses seules forces? Pour qu'elle ait été en état de se défendre en tout tems n'a t'il pas été nécessaire qu'elle ait été appuyée des forces de tout l'Empire, & de celles d'un grand nombre d'Alliés? Et malgré de si puissans secours, les Empereurs de la Maison d'Autriche toujours pauvres, ne se trouvoient-ils pas hors d'état de fournir à la solde des troupes qu'ils avoient sur pied? Aussi les Généraux qui les commandoient étoient-ils forcés de souf-

frir qu'elles vêcussent ordinairement de vols & de pillages.

Je me rappelle à cette occasion un trait trop singulier pour ne pas le rapporter. Le voici, Monsieur ; vous en jugerez.

Le Prince Louis de Bade, après avoir inutilement représenté à la Cour de Vienne tout ce que les troupes dont il avoit le commandement général, souffroient de la misere ; & s'étant déterminé à en porter ses plaintes à l'Empereur Leopold, il lui écrivit en ces termes : » Votre » Majesté Impériale sçaura, que » dès que l'on voit dans les rues » quelque miserable couvert de » haillons, marchant nuds pieds » & mandiant son pain de porte

» en porte, il n'eſt pas juſqu'aux
» petits enfans qui ne s'écrient,
» voilà un Soldat de l'Empe-
» reur.

Convenez, Monſieur, que c'eſt-là un trait qui n'eſt gueres propre à prouver la puiſſance de la Maiſon d'Autriche ; mais voyons quelles ſont les forces actuelles de cette Maiſon. Combien de riches Provinces que la guerre préſente lui a déja enlevées ! & qui ſelon toutes les apparences ne rentreront pas ſitôt ſous le peſant joug de cette imperieuſe Maiſon !

Quelque conſidérable que ſoit une ſi grande diminution de puiſſance, peut-être la Cour de

Vienne n'en ſeroit-elle pas infiniment allarmée, ſi elle pouvoit ſe promettre de la part de l'Empire les mêmes ſecours qu'elle en a ſi ſouvent obtenus, ou par ſéduction, ou par violence, & cela dans des occaſions où il ne s'agiſſoit que des intérêts particuliers de la Maiſon d'Autriche ? Mais dans la guerre préſente, l'Empire n'a garde de vouloir confondre ſes intérêts nouveaux de la prétendue héritiere de la Maiſon d'Autriche. Ce terme de prétendue héritiere ne vous paroîtra pas déplacé, Monſieur, s'il eſt inconteſtable, comme je crois l'avoir démontré évidemment dans mes deux dernieres

dernieres Lettres, que la Reine de Hongrie n'a aucun droit aux Etats dont elle s'est mise en possession, & qui forment la succession Autrichienne.

Il s'agit cependant dans les conjonctures présentes d'une nouvelle armée & même d'une armée nombreuse & formidable pour l'opposer à celle du Roi de Prusse & des autres Princes de l'Empire unis par la Ligue de Francfort, & dont le nombre ne peut manquer de grossir considérablement.

Mais cette nouvelle armée où pourra-t-on la lever ? Sera-ce dans les Royaumes du Nord que l'on sçait être résolus de s'en

tenir à une exacte neutralité ? Sera-ce dans les Etats héréditaires de la Maison d'Autriche, & ces mêmes Etats déja extrêmement affoiblis par les démembremens volontaires ou forcés qui en ont été faits, ne se trouvent-ils pas autant épuisés d'hommes que d'argent ? Quel secours la Reine de Hongrie a-t'elle pû tirer des Etats assemblés à Presbourg ? Où est ce nouveau renfort de cinquante mille Hongrois qui devoient marcher à son secours ?

Il n'y auroit donc que les Etats de l'Empire où les Cours de Vienne & de Londres qui pussent prendre des troupes à leur

ſolde, & tous les Electeurs, Princes & Etats qui compoſent le Corps Germanique ne ſont-ils pas intéreſſés à travailler de concert au rétabliſſement du repos & de la tranquillité de l'Allemagne, que les injuſtes & ambitieuſes entrepriſes de la Cour de Vienne ont rendue le théatre d'une guerre ſanglante ?

Mais pour connoître quelles peuvent être les diſpoſitions de l'Empire à l'égard de la Cour de Vienne, il n'y a qu'à conſidérer ce que cette Cour a oſé entreprendre contre l'Empire. Ne s'eſt-elle pas obſtinée à ne pas vouloir reconnoître pour Empereur l'auguſte Prince, qui du

consentement unanime de tous les Electeurs avoit été élevé sur le Trône Impérial ? N'a-t'elle pas contesté la légitimité d'une Diette subsistante depuis plus de quatre-vingt ans ? Combien d'attentats n'a-t'elle pas commis contre la Liberté du Corps Germanique? Comment a-t'elle traité les Electeurs, Princes & Etats libres ? Trop fiere pour souffrir qu'on osât lui résister, n'a-t'elle pas employé la violence & les menaces contre tous ceux qui refusoient de se prêter à ses ambitieux projets ? Combien de Fiefs de l'Empire ou qu'elle s'est appropriés, ou dont elle a disposé en faveur de ceux qui lui prêtent du secours ?

L'Allemagne n'a-t'elle pas été inondé des troupes auxiliaires de la Maison d'Autriche ; & quelles traces n'ont-elles pas laissées par tout de leur barbare fureur ? On les a vû exercer jusques dans le cœur de l'Empire des hostilités que des troupes réglées pourroient à peine se permettre dans des pays ennemis. Combien de Bourgs & de Villages qui ont été pillés & brûlés ? Les malheureux habitans des bords du Mein & du Rhin sont autant de témoins de ces horribles excès.

Quel a été le but de ces violences ? C'est que l'on vouloit forcer l'Empire à s'engager dans

une guerre qui ne devoit finir que lorſque la Cour de Vienne ſeroit indemniſée pour le paſſé, & qu'elle auroit ſes ſûretés pour l'avenir. C'eſt-à-dire que ſelon ce plan ce devoit être au feu Empereur & à ſes Alliés à payer les frais de la guerre, & qu'il en devoit outre cela coûter à la France la ceſſion de l'Alſace, de la Lorraine, de la Franche-Comté, & de toutes les Places que cette Couronne poſſéde dans les Pays-Bas.

N'admirez-vous pas avec moi, Monſieur, la modération de la Cour de Vieune? Ce plan de pacification vous rappelle ſans doute les propoſitions qui

furent faites aux Conférences tenues à Gertruydenberg. Mais finiſſons, ce que j'ai dit ſuffit pour prouver qu'il ne feroit pas facile aux Cours de Vienne & de Londres de lever une armée telle qu'il la faudroit pour l'oppoſer à celle des Princes ligués.

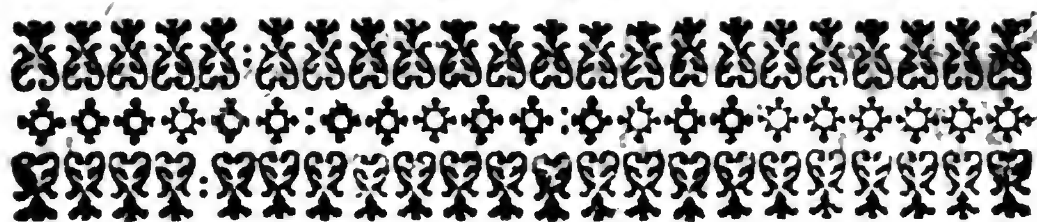
Je ne ſçais, Monſieur, ſi je me trompe, mais ſi toutes les obſervations que je viens de faire ſont juſtes, je crois que l'on en doit conclure que la paix n'eſt guéres moins néceſſaire à la Cour de Londres qu'à celle de Vienne. Mais laquelle de ces deux Cours oppoſera le plus d'obſtacle à la concluſion de cette paix ſi néceſſaire? Je vous

ferai part dans la Lettre ſuivante de quelques refléxions politiques que j'ai faites à ce ſujet. J'ai l'honneur d'être très-parfaitement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur ***.

A Paris ce 15 Octobre 1744.



CINQUIEME LETTRE D'UN SEIGNEUR HOLLANDOIS A UN DE SES AMIS.

A LA HAYE.

SUR les différens intérêts des Princes & Etats d'Italie, au sujet de la Guerre présente.

MONSIEUR,

Vous voulez donc qu'une seconde fois je vous ouvre librement ma pensée, sur le parti qu'a pris notre République dans la

guerre présente. Mais ne sera-ce pas m'exposer à une nouvelle persécution? Et comment pourrois-je oublier celle que m'ont suscitée les quatre premieres Lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire ? Quoiqu'elles ne m'ayent été dictées que par le seul zéle qui m'anime pour ma Patrie, ne m'ont-elles pas fait passer dans l'esprit de la plûpart de nos Compatriotes, pour un homme entiérement livré aux intérêts de la France ?

Il est vrai, que si mon avis eût été suivi, notre République se seroit bien gardée de s'engager dans une guerre qui ne pouvoit manquer de lui couter

beaucoup, quelle qu'en dût être l'issue.

Notre chaleur à épouser des intérêts qui nous étoient étrangers nous a précipités dans des malheurs, dont selon toutes les apparences nous ne verrons pas si-tôt la fin : Je dis des intérêts qui nous étoient étrangers ; car s'il est évident, comme je crois l'avoir démontré dans ma seconde & dans ma troisiéme Lettre, que la Pragmatique-Sanction est non-seulement nulle, mais qu'elle est encore directement opposée à l'équité, puisqu'elle tend à priver un tiers de ses droits les plus légitimes, ne s'ensuit-il pas que notre Répu-

blique ſe trouve parfaitement libre des engagemens qu'elle avoit contractés avec la Cour de Vienne ?

Mais le maintien de l'Equilibre de l'Europe, & par conſéquent l'intérêt de notre propre ſûreté, n'exigeoit-il pas que nous nous oppoſaſſions à la trop grande puiſſance de la France ? Frivole prétexte que les Cours de Vienne & de Londres n'ont que trop ſçu faire valoir. Par leurs artificieuſes ſollicitations, elles ſont venus à bout de nous aſſocier aux périls qui les menaçoient. Que ne nous propoſions-nous pour modéles les Puiſſances du Nord ? A-t'on pû

leur persuader que la conservation de ce prétendu Equilibre de l'Europe, fût pour elles un motif de prendre les armes ? Quand est-ce que leur repos & celui de l'Europe entiére a commencé à être troublé ? N'est-ce pas lorsque la Maison d'Autriche a commencé à s'élever & à s'aggrandir ? Que de ruisseaux de sang n'ont pas fait couler les ambitieuses prétentions de cette Maison ! Notre République en particulier oubliera-t'elle ce qu'il en a coûté à nos peres, pour échapper au joug qu'elle vouloit leur imposer ?

Peut-être êtes-vous surpris, Monsieur, des rapides progrès qui accompagnent les armes de la France dans les Pays-Bas Autrichiens? Attribuez-en la principale cause à l'ardeur avec laquelle les Peuples de ces fertiles Provinces soupirent depuis bien des années après un changement de domination, qui portera chez eux cette même prospérité & cette abondance qui regne chez leurs voisins. Et en effet, quelle différence de condition entre les habitans des Villes qui sont sous la puissance de la France, & entre les habitans de celles qui sont sous

la domination de la Maiſon d'Autriche ? Les premiers, enrichis par un commerce floriſſant, & par la conſommation annuelle qui ſe fait de leurs denrées, par des Garniſons nombreuſes, ſe voyent en état de payer des ſubſides, qui, quoique conſidérables, leur paroiſſent d'autant plus legers, que l'argent que l'on tire de leurs Provinces, n'en ſort que pour y rentrer bien-tôt après. En eſt-il de même des Peuples de Flandre ſoumiſe à la domination Autrichienne ? Malgré la fertilité de leurs terres, pauvres dans leur abondance, ne ſont-ils pas forcés de s'épuiſer

pour fournir aux beſoins toujours preſſans de la Cour de Vienne ? Auſſi, qu'on leur laiſſe la liberté de ſuivre leur inclination, avec quel empreſſement ne ſe ſoumettront-ils pas aux Loix qu'un nouveau Maître voudra leur impoſer ? Diſons la même choſe des Pays & Etats que la Maiſon d'Autriche poſſede en Italie. C'eſt avec joye qu'ils voyent approcher le moment qui doit les délivrer d'un joug qui leur étoit devenu inſupportable. Car, parcourons les Annales de l'Italie, que de victimes ne nous offrent-elles pas de l'exceſſive ambition, ou de la trop grande puiſſance des

Empereurs

Empereurs Autrichiens? Combien de Villes florissantes ruinées, de riches Provinces ravagées, de Fiefs de l'Empire aliénés? Combien de Princes Souverains dépouillés de leurs Etats, ou réduits à ne les retenir qu'à des conditions dures & humiliantes? Si l'Italie a été pendant bien des siécles le théâtre d'une longue suite de cruelles guerres, reconnoissons qu'il en a été de l'Italie comme de l'Empire, je veux dire que la Maison d'Autriche, pour son intérêt particulier, a toujours troublé la tranquillité & le repos de l'un & de l'autre & que l'un & l'autre ont été mille fois forcés de s'é-

puiſer pour mettre cette Maiſon en état de faire valoir ſes ambitieuſes prétentions : Prétentions qui n'avoient ſouvent pour but que de nouvelles uſurpations.

Ne remontons point, Monſieur, à des tems reculés, ne parlons que du ſeul Traité de Worms. Eſt ce l'équité qui en a dicté les Articles ? Toute l'Europe ne s'eſt elle pas récriée contre l'injuſtice que la Cour de Vienne vouloit faire à la République de Génes ? Quel droit avoit-elle de diſpoſer du Marquiſat de Final en faveur du Roy de Sardaigne ? Mais c'eſt de tout tems que la Maiſon d'Autriche s'eſt fait des Alliés, non

en les enrichiſſant à ſes dépens, mais en leur cédant ce qui ne lui appartenoit pas. Combien d'exemples de ces ſortes d'injuſtices ne nous fourniſſent pas l'Italie & l'Empire ?

Je reviens à la République de Génes. Que n'a t'elle pas fait pour ſe dérober à la néceſſité de prendre les armes ? Quelle voye de négociation n'a-t'elle pas employé ? Elle a porté ſes plaintes aux Cours de Vienne & de Londres ; mais plaintes inutiles. Ainſi quel parti reſtoit il à prendre aux Génois ? Point d'autre que celui qu'ils ont pris; & qu'ils n'ont pris, que parce qu'ils y ont été forcés par la dureté du

Miniſtere Britannique & Autrichien. L'intérêt de leur ſûreté demandoit qu'ils cherchaſſent un appui ; & cet appui ils l'ont trouvé dans l'alliance qu'ils ont contractée avec les Cours de Verſailles, de Madrid & de Naples.

N'eſt-ce pas cette même dureté de la Cour de Vienne, qui a obligé le Roy des deux Siciles à joindre ſes forces à celles d'Eſpagne ? Vous le ſçavez, Monſieur, & toute l'Europe en eſt témoin, avec quelle ſcrupuleuſe fidélité ce Prince n'a-t'il pas obſervé pendant un tems la plus exacte neutralité ? Il avoit refuſé conſtamment de prêter du ſe-

cours à l'Armée Espagnole ; & cependant quelle situation plus triste que celle où elle se trouvoit ? Bien inférieure à celle des ennemis , tout ce qu'elle pouvoit faire, c'étoit de se tenir sur la défensive ; encore étoit-elle forcée de changer souvent de position pour se soustraire à la nécessité de combattre. Après bien des mouvemens , elle se voit contrainte pour se mettre à couvert des poursuites des Autrichiens, de chercher un azile dans les Etats du Roy des deux Siciles. Ny auroit-il pas eu de la barbarie à exiger de ce Prince , qu'il fermât l'entrée de ses Etats aux Troupes du Roy son pere ?

Et voilà cependant ce que prétendoit la Cour de Vienne ; & comme si Sa Majesté Sicilienne avoit violé la neutralité dont elle étoit convenue, la Reine de Hongrie donne ordre à ses Troupes de se jetter dans le Royaume de Naples ; d'attaquer indifféremment les Espagnols & les Napolitains, & de n'épargner aucune des hostilités que la guerre autorise. De pareils ordres paroîtront sans doute surprenans ; mais devoit-on s'attendre que la Cour de Vienne voulût ménager un Prince qu'elle se proposoit de dépouiller de ses Etats ; ce qu'elle esperoit d'exécuter avec d'autant plus de

facilité, qu'elle ne doutoit pas que les Napolitains ne fussent disposés à saisir avec avidité la première occasion qui se présenteroit de se révolter. Mais qu'il s'en falloit bien que ces Peuples fussent dans de pareilles dispositions! Par les marques singulieres qu'ils ont données de leur fidélité & de leur amour pour leur Prince, par les efforts extraordinaires qu'ils ont faits pour fournir aux frais de la guerre, on doit juger s'ils regrettent l'ancienne domination de la Maison d'Autriche.

Je passe aux Etats destinés à former le nouveau Royaume de Lombardie. Je ne parlerai point

ici, Monſieur, des droits que l'Eſpagne a ſur ces Etats, parce que je me propoſe d'en faire le ſujet d'une Lettre particuliere; & ſans doute ne me ſera-t'il pas bien difficile de démontrer que ces droits ne ſont pas moins incontestables que ceux de la Maiſon de Baviere à la ſucceſſion Autrichienne. Dans cette ſuppoſition, examinons s'il eſt de l'interêt de la Lombardie qu'elle reprenne ſa premiere forme de gouvernement, & qu'elle paſſe ſous la domination d'un Prince de la Maiſon d'Eſpagne. Pour décider cette queſtion avec une certitude qui ne laiſſe aucun doute dans l'eſprit, rappellons-nous

lons-nous quel a été le ſort de la Lombardie pendant qu'elle a été ſous la puiſſance des Empereurs de la Maiſon d'Autriche, & nous conſidererons enſuite ce que cet ancien Royaume peut ſe promettre, & ce qu'il obtiendra infailliblement du changement de domination dont je viens de parler.

Vous n'ignorez pas, Monſieur, quel eſt l'époque de l'aggrandiſſement de la Maiſon d'Autriche. Se feroit-on imaginé que quelques ſiecles euſſent pû lui ſuffire pour s'élever à ce haut degré de puiſſance où elle eſt parvenue? Mais cette ſurprenante élévation, je ne crains pas

de le répeter, ne la doit-elle pas à une multitude d'usurpations dont la plûpart ont été suivies ou précedées par des guerres sanglantes, & presque toujours la Lombardie n'en a-t'elle pas été le théâtre, & ordinairement la victime?

Ce Royaume étoit-il attaqué? combien de tems ne se passoit-il pas avant qu'on l'eût mis en état d'arrêter les progrès de l'Ennemi? Combien de Villes qui étoient tombées sous la puissance du Vainqueur, avant même que la Cour de Vienne eût songé à prendre des mesures efficaces pour arracher le reste du Royaume au péril qui le mena-

çoit : ce n'eſt pas qu'elle ne repréſentât vivement la grandeur du danger ; mais comme il ne s'agiſſoit ſouvent que des intérêts particuliers de la Maiſon d'Autriche, il falloit avoir fait jouer bien des reſſorts avant que les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire ſe fuſſent déterminés à épouſer une querelle qui leur étoit étrangere ; & de-là venoit la lenteur des ſecours que l'on faiſoit paſſer en Italie : ajoutons que ces ſecours étoient rarement aſſez puiſſans pour être oppoſés avec ſuccès aux forces de l'Ennemi.

Mais voici, Monſieur, ce qu'il y avoit de plus déplorable pour

la Lombardie; c'eſt que lors même que la paix lui étoit rendue, elle n'en jouiſſoit pas pour cela d'un ſort plus heureux. Et en effet, que n'avoit-elle pas à ſouffrir de la tyrannie des Gouverneurs Autrichiens? Obligée de s'appauvrir pour contenter leur inſatiable cupidité, ou pour ſubvenir aux taxes exceſſives qui lui étoient impoſées, elle ſe trouvoit à peu près dans le même cas que les Pays Bas Autrichiens, c'eſt-à-dire autant épuiſée d'argent; & ce qui perpétuoit la miſere de ce Royaume, c'eſt que l'argent qui en étoit tiré n'y reparoiſſoit plus. Si du moins la Cour de Vienne en eût

employé une partie à l'entretien d'un nombreux Corps de Troupes, qui, en veillant à la défense du Pays, y eût en même tems répandu une certaine abondance; mais rien de tout cela; les besoins trop multipliés, & sans cesse renaissans de la Maison d'Autriche, ne lui permettent pas de toujours consulter ce qui s'accorderoit le plus avec l'intérêt particulier des Peuples qui sont sous sa domination.

Examinons à présent, Monsieur, quelle sera la destinée de la Lombardie, lorsqu'un changement de domination l'aura fait passer sous la puissance d'un nouveau Maître. Ne pouvons

nous pas en juger par comparaison, avec l'état florissant où se trouve le Royaume de Naples & de Sicile, depuis qu'il est rentré sous la domination de ses légitimes Souverains ?

Quel sort plus digne d'envie que celui dont jouissent les Napolitains ? Gouvernés par un Prince qui semble ne reconnoître d'autre félicité que celle de travailler à assurer le bonheur de ses Sujets, ils n'ont de vœux à former que pour sa conservation. Leurs richesses, loin de passer en des mains étrangeres, sont augmentées par celles de l'Espagne ; l'argent circule, le Commerce & les Arts fleurissent,

l'abondance regne ; plus de révolutions, plus d'allarmes, plus de dangers à craindre ; la présence & la vigilance du Souverain, assurent la tranquillité publique. Toutes les places du Royaume se trouvent pourvûes de tout ce qui est nécessaire pour leur défense : les côtes sont gardées de façon à ôter à l'Ennemi l'envie de s'y présenter.

Tel sera le sort de la Lombardie, gouvernée par un Prince doué de toutes les vertus qui forment les grands Rois ; elle jouira d'une paix d'autant plus durable, qu'à en juger selon les apparences, la Maison d'Autriche ne sera pas si-tôt en état de

troubler le repos de l'Italie ; & quel danger n'y auroit-il pas pour elle d'attaquer un jeune Monarque, uni par les liens du ſang aux Puiſſances les plus formidables de l'Europe, & qui toutes s'empreſſeroient à le ſecourir de toutes leurs forces !

Un autre avantage que la Lombardie peut ſe promettre avec aſſurance; c'eſt que le Prince qui la gouvernera, ſera non-ſeulement porté par ſon inclination, mais qu'il ſera même engagé par ſon propre intérêt, à ne s'occuper que des moyens les plus propres à ſe concilier l'amour & la tendreſſe de ſes nouveaux Sujets ; & ne lui ſera-t'il

pas facile de les rendre heureux ?

Pour ſoutenir la dignité du Trône, pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat, il ne ſera pas néceſſaire qu'il ſurcharge ſes Peuples d'impôts : Ce ſera au contraire en leur remettant une partie des ſubſides exorbitans que l'on exigeoit d'eux auparavant, & qu'ils ne pouvoient payer ſans s'appauvrir, qu'il s'enrichira en enrichiſſant ſes Sujets, car n'eſt-il pas certain qu'un Prince n'eſt riche qu'à proportion de l'abondance qui regne parmi les Peuples qu'il gouverne ?

Un troiſiéme avantage pour

la Lombardie non moins pré-
cieux que les deux premiers,
c'eſt qu'outre qu'elle ne ſera plus
expoſée à être le théâtre de la
guerre, auſſi ſouvent qu'elle l'é-
toit ; outre qu'elle ne ſera plus
épuiſée par des tributs exceſſifs,
c'eſt que les modiques ſubſides
qu'elle payera ſeront employés
tous entiers à ce qui pourra le
plus contribuer à l'accroiſſe-
ment de ſes forces & à ſa proſpe-
rité. L'argent n'étant plus tranſ-
porté hors du Pays, circulera
dans les Provinces ; le commer-
ce ſe rétablira ; les Arts ſe-
ront cultivés avec ſuccès ; l'a-
mour du travail excité par l'é-
mulation, & ſecondé par l'in-

dustrie, ramenera l'abondance.

Mais voici, Monsieur, le point le plus intéressant pour la Lombardie, c'est que les Etats qui formeront ce Royaume, rassemblés sous les yeux du Souverain, seront à son égard comme une famille particuliere qu'il lui sera aisée de gouverner par lui-même, au lieu que ces mêmes Etats n'étoient auparavant regardés que comme des Membres séparés de leur Chef. L'unique correspondance qui étoit entre eux, c'est qu'ils s'épuisoient pour fournir aux besoins du Chef, tandis qu'ils n'en recevoient qu'une foible assistance.

Que la Lombardie change de domination, ce ne ſera plus dès-lors la même forme de Gouvernement, plus de lenteur, plus de prévarication dans l'adminiſtration de la juſtice ; plus de vexation, plus de concuſſion, plus de violence de la part des Gouverneurs. Autant de déſordres que la préſence du Souverain fera ceſſer. Sa vigilance s'étendra ſur tout ce qui pourra ſervir à accroître la félicité de ſes Sujets. Gouvernés par un Prince qui fera regner avec lui l'équité, la modération, & la clémence, & qui, à l'exemple de ſon Auguſte Beaupere, préferera toûjours le titre de Roi

bien aimé à celui de Roi Conquérant, ils le verront au milieu d'eux, ne s'occuper que du soin de les rendre heureux.

Mais c'en est assez pour prouver combien la Lombardie est intéressée à ce qu'elle reprenne sa premiere forme de gouvernement. Je passe à un autre point non moins essentiel que celui que je viens de déveloper.

Rappellez-vous, Monsieur, ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire dans ma premiere Lettre au sujet de l'Equilibre de l'Empire. J'ai dit que cet Equilibre qui consiste en une certaine proportion de puissance entre le Chef & les Membres, & qui a

fait pendant bien des siécles le repos & la tranquillité de l'Allemagne, n'y avoit plus été connu, depuis que la Maison d'Autriche s'étoit frayé un chemin à la suprême Puissance; & de-là sont venues la plûpart des guerres qui ont désolé l'Empire: & n'en a-t-il pas été de même de l'Italie?

Nous avons vû les Empereurs de la Maison d'Autriche y exercer une autorité despotique, y traiter en Vassaux des Princes Souverains, y disposer à leur gré des Etats même sur lesquels ils n'avoient aucun droit, tantôt en se les appropriant, & tantôt en les adjugeant à ceux d'entre leurs Partisans qu'ils sça-

voient être le plus livrés à leurs intérêts particuliers. Fiers de leur puissance, qui leur permettoit de tout oser, & qui ne les metttoit que trop en état d'assurer, par la violence, le succès de leurs ambitieux projets, ils vouloient que tout pliât sous leur autorité. Opposoit-on la moindre résistance à leurs désirs, ou refusoit-on de les seconder dans les desseins que leur inspiroit l'intérêt particulier de leur famille; on devoit dès-lors s'attendre à être tôt ou tard la victime de leur implacable vengeance. Ce même esprit de despotisme ne s'est-il pas perpétué dans la famille?

Comment le Duc de Modene s'eſt-il expoſé au reſſentiment de la Cour de Vienne ? Quel eſt ſon crime ? Point d'autre que la neutralité que ce Prince vouloit garder. Ce n'en étoit pas aſſez que la République de Genes fût dans les mêmes diſpoſitions. A quel prix vouloit-on qu'elle achêtat la paix ? il falloit qu'elle ſouffrît patiemment qu'on lui enlevât une ancienne poſſeſſion qui faiſoit la ſûreté de ſes Etats.

J'ai déja rapporté comment la Cour de Vienne en a uſé à l'égard du Roi des deux Siciles. Que ce Prince ait recours à la voye des armes, pour ſe faire reſtituer le riche mobiliaire de

la

la maiſon de Medicis. La Maiſon d'Autriche ne ſera-t'elle pas la premiere à crier à la violence & à l'injuſtice, comme ſi l'on ne devoit pas ſçavoir que par un uſage héréditaire dans cette Maiſon, elle s'eſt toujours crue autoriſée à s'approprier tout ce qui ſe trouvoit être à ſa bienſéance ?

Je reviens au point que je me ſuis propoſé d'établir ; ſi l'ambition ou la trop grande puiſſance de la Maiſon d'Autriche a troublé durant bien des ſiécles le repos de l'Italie, il eſt donc de l'intérêt, non ſeulement de la Lombardie, mais de l'Italie toute entiere, de ſecouer le joug

qui l'opprimoit. L'Italie doit donc, comme l'Empire s'efforcer d'établir un Equilibre à qui elle ſoit redevable de ſa tranquillité. Mais quel ſera cet Equilibre, & comment le rendre durable? Le voici, Monſieur, & je me flatte que votre ſentiment ne ſera pas différent du mien.

Suppoſons le Trône de Lombardie occupé par l'Auguſte Prince à qui il appartient par droit d'héritage. Je dis que l'Equilibre de l'Italie conſiſtera en une certaine égalité de Puiſſance qui ſe trouvera entre ce nouveau Monarque & les Rois de Sardaigne & de Naples. Ces trois Princes étant également

intéressés à ne pas permettre que l'un entreprenne de s'aggrandir au préjudice de l'autre, l'Italie ne sera plus dès-lors exposée à ces fréquentes révolutions qui troubloient si souvent son repos.

Les Princes & Etats d'Italie, sûrs d'être puissamment secourus, s'ils venoient à être attaqués, n'auront plus à craindre qu'une Puissance formidable à qui ils n'osoient résister, donne de nouvelles atteintes à leur souveraineté.

Mais pour que vous soyez bien persuadé, Monsieur, que dans tout ce que j'avance, je ne considere que les seuls intérêts de l'Italie, & non les intérêts

particuliers de l'Eſpagne ou de la France: Je dis que pour le maintien de l'Equilibre, dont je viens de parler, il n'y a rien que les Princes & Etats d'Italie ne duſſent entreprendre pour empêcher que les Couronnes de Lombardie & de Naples ne fuſſent un jour réunies ſur une même tête; parce qu'il y auroit peut-être alors ſujet d'appréhender que l'Italie ne rentrât dans la même ſervitude où elle étoit ſous la domination de la Maiſon d'Autriche. Je compare en quelque façon les Etats de l'Italie à ceux de l'Empire. Un Prince revêtu d'une trop grande puiſſance, n'eſt gueres moins à craindre

pour les uns que pour les autres: qu'il y ait un Chef, à la bonne heure; mais s'il est assez puissant pour secourir les Membres, qu'il ne le soit pas assez pour les écraser.

Après avoir considéré les intérêts de la Lombardie en particulier, & ceux de l'Italie en général, n'examinons plus que les seuls intérêts du Roy de Sardaigne. J'avoue que la proposition que je vais avancer a tout l'air d'un paradoxe; mais en est-elle pour cela moins vraie? vous en jugerez, Monsieur, lorsque j'aurai dévelopé les raisons qui doivent servir à la prouver.

Je dis donc que l'établisse-

ment d'un nouveau Royaume de Lombardie, n'offre rien qui ſoit opposé aux véritables intérêts du Roy de Sardaigne. Je ne craindrai pas même d'ajouter que ce Prince, pour la plus grande tranquillité de ſes Etats, doit déſirer que la Lombardie paſſe de la domination Autrichienne ſous celle d'un Prince de la Maiſon d'Eſpagne. Venons à la preuve.

Depuis que la Lombardie eſt tombée ſous la puiſſance des Empereurs de la Maiſon d'Autriche, mille fois ce Royaume n'a-t-il pas été en proye aux fureurs de la guerre, & autant de fois la Savoye & le Piémont

n'ont-ils pas eu le même ſort ? Les Ducs de Savoye gagnés par les ſéduiſantes promeſſes, ou intimidés par les menaces de la Cour de Vienne, entreprenoient-ils de fermer l'entrée de leurs Provinces aux Armées Ennemies ; c'étoit preſque toujours ſur eux ſeuls que tomboient les premiers coups ; car quand recevoient-ils les ſecours qui leur étoient promis ? Ce n'étoit ordinairement que lorſque le fer & le feu avoient ruiné une partie de leurs Etats. Ils avoient beau ſe plaindre de cette lenteur, qui chaque jour leur devenoit plus funeſte : Ils n'étoient écoutés que lorſque

la Cour de Vienne avoit à craindre qu'ils ne se détachassent de son alliance. Mais quels si grands avantages ces Princes ont-ils retirés de leur attachement aux intérêts de la Maison d'Autriche? En ont-ils toujours été récompensés d'une façon qui répondît aux importans services qu'ils lui ont rendus? Quel sujet au contraire, n'ont-ils pas eu de se récrier souvent contre l'ingratitude de cette Maison!

La Cour de Vienne trouvoit-elle quelque occasion de conclure à son avantage une Paix particuliére, hésitoit-elle d'en profiter, & dans les Trai-

tés

tés d'une Paix générale prenoit-elle autant de ſoin des intérêts de ſes Alliés, que des ſiens propres?

Les Ducs de Savoye ont vû leurs plus fortes Places démolies, pluſieurs de leurs Provinces ravagées, & preſque ruinées ſans reſſource. La maiſon d'Autriche a-t-elle jamais ſongé à les dédommager des pertes immenſes que la guerre leur avoit fait eſſuyer? C'étoit beaucoup qu'elle leur fît reſtituer les Places qui leur avoient été enlevées; encore leur en retenoit-on ſouvent une partie: En a-t-il été de même lorſque ces Princes ſe ſont attachés à la

France ? Que l'on nomme un ſeul Allié de cette Couronne qui n'en ait pas été généreuſement ſecouru, ou dont elle ait négligé les intérêts ?

Je n'examinerai point ſi le Roi de Sardaigne a un vrai ſujet de ſe plaindre du partage qui lui a été fait par le dernier Traité de Paix ; mais ne peut-on pas dire que pour avoir un peu trop écouté ſon reſſentiment, il n'a pas aſſez conſulté ce qui pouvoit lui être le plus avantageux ? Le Traité de Vorms, il eſt vrai, faiſoit eſpérer à ce Prince un accroiſſement conſidérable pour ſes Etats. Mais en coûtoit-il beau-

coup à la Reine de Hongrie ; de ceder des biens qui ne lui appartenoient pas ? Encore à quel prix les cedoit-elle ? Que l'on en juge par les dangers où le Roi de Sardaigne s'eſt expoſé pour remplir les engagemens qu'il a contractés avec les Cours de Vienne & de Londres.

Mais achevons d'examiner quelle raiſon d'intérêt peut retenir ce Prince dans le parti qu'il a embraſſé. Dira t on que la ſureté & la tranquillité de ſes Etats, exigent qu'il employe toutes ſes forces, pour empêcher que la Lombardie ne paſſe ſous la domination d'un Prince de la Maiſon d'Eſpa-

gne ; & n'eſt-ce pas là au contraire un changement de domination que ce Prince devroit lui-même faciliter ? Car ſuppoſons que la Lombardie continue à demeurer ſous la puiſſance de la Maiſon d'Autriche ; quel ſera dès lors le ſort de la Savoye & du Piémont ? Que le paſſé nous ſerve de regle, pour juger de l'avenir. Ces Etats pourront-ils ſe promettre de jouir long-tems des douceurs de la Paix ?

Que de prétentions, ou réelles ou chimériques, que la Maiſon d'Autriche a à faire valoir ? Auſſi mette-elle bas les armes, ce n'eſt guéres que pour

les reprendre bientôt après. Et pourquoi craindroit-elle d'entrer en guerre, vû la facilité qu'elle a eue de tout tems à trouver une foule d'Alliés, toujours disposés à s'épuiser en sa faveur ? C'est donc à dire que les Etats du Roi de Sardaigne demeureroient comme auparavant, continuellement exposés à être inondés de troupes ennemies ; ce qui arriveroit autant de fois que la Maison d'Autriche prendroit les armes, & qu'elle auroit engagé ce Prince dans ses intérêts.

Le repos de l'Italie, & par conséquent la tranquillité de la Savoye & du Piémont, ne sera

donc aſſurée que lorſque la Lombardie aura repris ſa premiére forme de Gouvernement, & que ce Royaume ſera poſſedé par un Prince déja couronné par les vœux des Peuples. Intéreſſé à conſerver la paix avec les Princes ſes voiſins ; qu'il ſera bien éloigné de chercher à s'aggrandir à leurs dépens. Sûr d'une autre part d'être puiſſamment ſecouru & par la France & par l'Eſpagne, c'en ſera aſſez pour ôter à la maiſon d'Autriche l'envie qu'elle pourroit avoir de former quelque entrepriſe ſur les Etats de ce nouveau Monarque. Mais il doit de ſon côté ne pas ſonger à étendre

ses Frontiéres par de nouvelles conquêtes. Pourquoi cela ? Parce que la crainte qu'il ne devînt trop puissant, armeroit infailliblement contre lui, non-seulement les Princes & Etats d'Italie, mais peut-être la France même, & voilà en particulier ce qui fera la sureté des Etats du Roi de Sardaigne.

Et que l'on ne dise pas que l'établissement d'un Royaume de Lombardie, mettra ce Prince dans la nécessité de dépendre de la France & de l'Espagne. Car dans la supposition que cette dépendance pût être aussi réelle qu'elle est imaginaire, seroit-elle autant onéreuse

au Roi de Sardaigne, que l'étoit à ses Ancêtres cette espéce de sujétion, dans laquelle la Maison d'Autriche les retenoit. Leur intérêt particulier demandoit-il qu'ils accordassent à l'Armée de France un passage libre dans leurs Etats? C'en étoit assez pour qu'ils fussent déclarés ennemis de l'Empereur & de l'Empire. Ils avoient beau protester qu'ils avoient résolu d'observer une exacte neutralité, les menaces de la Cour de Vienne les forçoient de prendre les armes, & elle ne leur permettoit de les mettre bas, que lorsqu'autant épuisée que ses Alliés, elle étoit elle-même hors d'éat de continuer la guerre.

Mais le Roi de Sardaigne veut-il aſſurer la tranquillité de ſes Etats ? Qui l'empêche de contracter une alliance étroite avec la France & l'Eſpagne ? Alliance qui lui procurera des ſecours & des avantages, qu'il eſt bien éloigné de pouvoir ſe promettre de ſon union avec la Maiſon d'Autriche : Et voilà, Monſieur, ſi vous me permettez de ne point vous déguiſer ma penſée, le parti que devroit prendre notre République.

Et peut-on raiſonnablement nous faire un crime de ce que nous commençons à ouvrir les yeux ſur les malheurs qui nous menacent ? N'en eſt-ce pas trop

que nous ayons ſatisfait au-delà de nos engagemens, ſans vouloir encore que nous expoſions nos Etats au riſque d'une ruine entiére ? Mais ne devions-nous pas bien prévoir que les Cours de Vienne & de Londres, n'auroient garde de s'en tenir au premier pas qu'elles nous avoient fait faire ? Il faut, ſi nous voulons leur complaire, que nous prenions ſur nous le ſoin de pouſſer la guerre ; que nous nous engagions à en porter le plus grand poids ; & que ſans craindre pour l'intérieur de nos Provinces, le renouvellement des mêmes horreurs de l'année mil ſix cens ſoixante & douze, nous nous

déclarions les Ennemis d'une Puiſſance, qui, quoique victorieuſe, ne ceſſe de nous témoigner le déſir ſincére qu'elle a de conſerver la paix avec nous.

Mais ſi les Cours de Vienne & de Londres trouvent leur intérêt particulier dans la continuation d'une guerre, qui n'a pas, à beaucoup près pour elles, les ſuccès qu'elles s'en promettoient; la ſureté & la tranquillité de nos Etats ne demandent-elles pas que nous ne prenions aucune part à cette même guerre ?

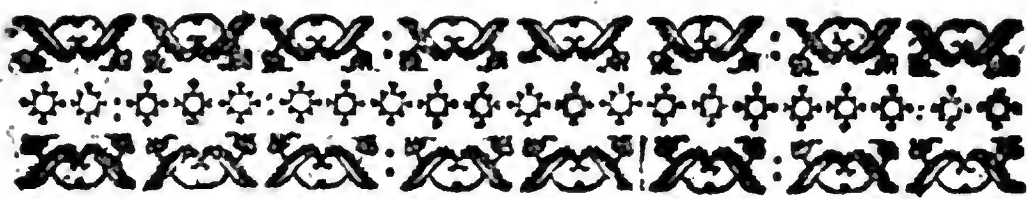
Ce ſont-là, Monſieur, mes réflexions politiques. Apprenez-moi ſi elles vous paroiſſent juſtes. Dans la premiére Let-

tre que j'aurai l'honneur de vous écrire, j'examinerai laquelle des Cours de Vienne & de Londres est la plus intéressée à hâter la conclusion de la paix; & nous verrons ensuite laquelle de ces deux Cours s'opiniâtrera le plus à continuer la guerre. Je suis & serai toute ma vie avec la plus parfaite estime,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur ***

A Paris ce 25 Mars. 1746.



SIXIEME LETTRE D'UN SEIGNEUR HOLLANDOIS A UN DE SES AMIS.

A LA HAYE.

Où l'on examine laquelle des Cours de Vienne & de Londres est la plus intéressée à hâter la conclusion de la Paix ; & tout ensemble laquelle de ces deux Cours s'opiniâtrera le plus à continuer la guerre.

MONSIEUR,

Je continue, puisque vous le souhaitez, à vous faire part de mes réflexions. Je n'oserois me flatter qu'elles soient toutes également justes ; mais telles

qu'elles ſont, je les ſoumets à votre jugement. Ainſi ce ſera à vous, Monſieur, à me redreſſer, lorſque je viendrai à m'égarer.

Venons au point que je me ſuis propoſé de traiter dans cette Lettre. J'ai promis d'examiner laquelle des deux Cours de Vienne & de Londres eſt la plus intéreſſée à hâter la concluſion de la paix ; & j'ai ajouté que j'examinerois auſſi laquelle de ces deux Cours s'opiniâtrera le plus à continuer la guerre. Je conviens que ce ſont-là deux queſtions qui ne ſont aſſurément pas d'une diſcuſſion aiſée ; mais vos lumieres, Monſieur, ſup-

pléeront au défaut des miennes.

Pour répandre quelque clarté ſur les idées que j'ai à déveloper, je dois commencer par diſtinguer les intérêts de la Nation Britannique d'avec ceux du Souverain. Je dois auſſi, pour un plus grand éclairciſſement, tâcher de démêler quels ſont les intérêts du Roy d'Angleterre, conſideré ſous ce ſeul titre, & quels ſont les intérêts de ce même Prince, conſideré comme Electeur d'Hanovre.

Ce qui fait que les intérêts de la Nation Angloiſe ne ſont pas à beaucoup près les mêmes que ceux du Souverain, c'eſt que le Gouvernement Bri-

tannique eſt bien différent d'un Gouvernement deſpotique. Dans le premier, l'autorité ſe trouve comme partagée entre le Roy & ſon Peuple ; au lieu que dans le ſecond, c'eſt le Roy ſeul qui poſſéde l'autorité toute entiére, & cette autorité eſt ſi abſolue & ſi univerſelle, que les Loix mêmes ne peuvent la reſtreindre ; puiſque le droit d'établir de nouvelles Loix, d'abroger ou de changer les anciennes, n'appartient qu'au ſeul Souverain.

Les Rois d'Angleterre, ſoumis ainſi que leurs Sujets, aux Loix établies par la Nation, voyent leur autorité bornée

née au ſeul droit de ne pas attendre le conſentement du Peuple pour faire la paix ou la guerre ; encore cette autorité ſe trouve-t'elle limitée par le pouvoir qu'a la Nation, de régler elle-même les ſubſides qu'elle juge être néceſſaires pour fournir aux frais de la guerre. C'eſt cependant de la conſervation de ce droit, tout limité qu'il eſt, que les Rois de la Grande Bretagne ſe ſont en tout tems montrés le plus jaloux : auſſi ne peut-on nier qu'il ne leur aſſure les avantages les plus conſidérables ; car ſe ſont-ils, par exemple, déterminé à faire prendre les ar-

mes à la Nation ? Quelle facilité la guerre ne leur donne-t'elle pas de grossir le nombre de leurs Partisans, vû la multitude des Charges & des Dignités militaires qui sont en leur disposition ; qui les empêche d'accroître leurs trésors de ceux de l'Etat ? (Combien de subsides, qui souvent sont destinés par le Prince à un tout autre usage qu'à celui pour lequel la Nation les accorde,) dirai-je que les Troupes que l'on leve en Angleterre, ou que l'Angleterre prend à sa solde, sont quelquefois bien plus pour la défense personnelle du Roi, que pour celui du Royaume ?

De-là vient que jamais l'autorité des Rois de la Grande Bretagne n'est plus absolue, que lorsque le feu de la guerre est le plus allumé. Mais ce que je ne dois pas oublier, c'est que c'est la guerre qui fait cesser, ou du moins qui suspend pour un tems ces émeutes & ces cabales, avant-coureurs ordinaires des révolutions si fréquentes en Angleterre.

Un Peuple d'un génie aussi vif & aussi remuant que l'est la Nation Angloise, demande à être tenu dans le mouvement & dans l'action. Lui présenter des objets qui l'occupent toute entiere, c'est la dérober à la tentation & à l'occasion de se porter à des

extrêmités dangereuſes. De-là concluons, Monſieur, qu'il s'en faut bien que les intérêts du Peuple en Angleterre ſoient les mêmes que ceux du Souverain.

Mais pour ne point faire de digreſſions inutiles, n'examinons que les ſeuls intérêts de la Nation Angloiſe, par rapport à la guerre préſente. Perſonne n'ignore quel a été le ſujet des brouilleries ſurvenues entre les Cours de Madrid & de Londres. La premiere exigeoit de la ſeconde le rembourſement de pluſieurs ſommes conſidérables légitimement dûes, & elle demandoit encore que les Anglois ne favoriſaſſent plus la contreban-

de, qui ſe faiſoit depuis long-tems, & qui n'étoit guéres moins préjndiciable aux intérêts de la Nation Eſpagnole qu'à ceux du Souverain. Ces demandes, quoique juſtes, ne furent pas écoutées ; & voilà ce qui alluma la guerre entre les deux Cours.

Les Anglois enyvrés de leur proſpérité, & comptant un peu trop ſur la ſupériorité de leurs forces, ſe flatterent de l'eſpérance des plus heureux ſuccès ; mais l'évenement ne répondit pas à leur attente : affoiblis par des pertes innombrables, qui ſe ſuccédoient de près les unes aux autres, loin de redoubler leurs efforts contre le ſeul Ennemi

qu'ils avoient à combattre, ils ne craignirent point de diviser leurs forces, & d'en faire passer la plus grande partie au secours de la Maison d'Autriche, dans l'esperance (comme je l'ai dit dans ma premiere Lettre,) que si la Reine de Hongrie venoit à mettre ses Ennemis dans la nécessité de demander la paix ; cette paix ne se concluroit qu'aux conditions que la Cour de Londres régleroit elle-même. Mais est-ce-là une esperance dont l'Angleterre puisse à présent se flatter ?

Qu'en pensez-vous, Monsieur? Ne vous paroît-il pas que le Ministére Britannique auroit dû

un peu plus consulter les véritables intérêts de la Nation Angloise? Si les sommes immenses qui ont été employées en faveur de la Maison d'Autriche, avoient été destinées à armer contre l'Espagne des flottes nombreuses, aurions-nous le chagrin de voir la Grande Bretagne exposée aux malheurs qui l'accablent de toutes parts?

Une entiere décadence du commerce, une misere extrême répandue dans tout le Royaume, autant épuisé d'hommes que d'argent, des troubles, des cabales, des divisions funestes, présages d'une prochaine révolte; fut-il jamais pour l'Angle-

terre de crise plus violente que celle où elle se trouve ? Comment sauver les tristes débris de cette Armée formidable, qui se promettoit de pénétrer dans l'intérieur de la France, & de porter par tout la terreur & l'effroi ?

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail ; ce que j'ai dit ne suffit que trop pour prouver qu'une paix prochaine est pour l'Angleterre d'une nécessité indispensable ; & combien ne s'écoulera-t'il pas d'années avant qu'elle ait pû réparer les pertes, que la guerre lui a fait essuyer ?

Je passe aux interêts de Sa Majesté

Majeſté Britannique, conſiderée ſous le ſeul titre de Roi d'Angleterre. Le reſpect dû à l'Auguſte dignité des Souverains, ne me permet pas d'examiner, ſi dans les engagemens que ce Prince a contractés avec la Cour de Vienne, il n'a eu en vuë que le bien & l'utilité de ſes Sujets; je veux que ces engagemens ayent été l'ouvrage d'une ſage politique; mais ils ont eu pour l'Angleterre les ſuites les plus funeſtes, & c'en eſt aſſez pour que la Nation ſoit dès-lors indiſpoſée contre le Souverain, & qu'elle veuille le rendre comptable de tous les malheurs que la guerre a cauſés. Or eſt il

facile d'appaiser un peuple guidé par la fureur, & toujours prêt à courir au changement ?

Je n'examinerai point si l'on a pû dépouiller la Maison de Stuart des droits qu'elle prétend avoir à la Couronne ; mais ce qui est incontestable, c'est que les intérêts de cette Maison sont appuyés par un parti puissant ; & voilà ce qui doit redoubler les craintes de Sa Majesté Britannique. Car je suppose pour un moment que le fils aîné du Prince prétendant ait été reçu aux acclamations du peuple ; supposons encore que ce Prince promette, qu'en remontant sur le Trône de ses Peres, il termi-

nera la guerre par une paix également honorable & avantageuse à la Nation Angloise ; qu'il s'engage avec serment de ne rien changer, ni à la forme du Gouvernement, ni à l'exercice de la Religion ; qu'il déclare que son intention est de conserver à la Nation tous ses droits, & tous ses priviléges, & même de lui en accorder de nouveaux, comme aussi de supprimer tous les impôts qui seroient trop à charge au peuple ; Croyez-vous, Monsieur, que des promesses si flatteuses ne feroient aucune impression sur les esprits ? Disons au contraire qu'elles seroient d'autant plus efficaces, qu'il n'y

auroit aucun sujet d'appréhender, que le Prince qui les feroit, fût tenté de ne les pas garder, puisqu'il trouveroit son intérêt particulier à les effectuer. Car pourroit-il esperer de se maintenir sur le Trône, s'il lui prenoit envie de donner la moindre atteinte aux droits & à la liberté de la Nation, s'il s'avisoit de vouloir toucher à la Religion, s'il entreprenoit de changer, ou de réformer les Loix ?

Concluons donc, Monsieur, que Sa Majesté Britannique doit, & pour son intérêt particulier, & pour celui de la Nation Angloise, ne s'occuper que

des moyens les plus propres à hâter la conclusion de la paix. La continuation de la guerre en redoublant, & le danger & les pertes ne serviroient qu'à aigrir toujours plus les esprits ; & qui ne sçait que la fermentation n'est déja que trop grande ?

L'Angletere affoiblie par des pertes infinies pourra-t'elle sans achever de s'épuiser, continuer à porter le poids de cette guerre ? Et quel en sera le succès ? Peut-on raisonnablement esperer que quelques années suffiront pour mettre la France & ses Alliés dans la nécessité de demander la paix ?

Mais admettons que ce cas

arrive. La Maison d'Autriche, qui n'a jamais acquitté & qui n'acquittera jamais les dettes que les dernieres Guerres lui ont fait contracter, remboursera-t'elle, pourra-t'elle même dans la suite des tems rembourser à l'Angleterre les sommes immenses qu'elle en a reçues, & dont une partie a peut-être été employée aux fastueux apprêts d'un Couronnement qui n'a pû se faire qu'au préjudice du repos & de la tranquillité de l'Empire? Quand l'Angleterre sera-t'elle mise en possession d'Ostende, de Nieuport, d'Anvers, & des autres Places de la Flandre, qui par un Traité secret devoient

lui être données en ôtage ?

Il me reste à examiner quels sont les intérêts de Sa Majesté Britannique, en qualité d'Electeur d'Hanovre. Quel sera la destinée des Etats que ce Prince posséde dans l'Empire ? Ces Etats enrichis depuis bien des années des trésors de la Grande Bretagne, ne seront-ils pas les premiers attaqués avec d'autant plus de fureur, que le Soldat animé par l'esperance d'un riche butin, ne craindra pas de braver les plus grands périls ?

De quelle conséquence cependant n'est-il pas pour Sa Majesté Britannique de pourvoir à la sureté des Etats qui ferment

ſon Electorat ? Quelle ſeroit la reſſource de ce Prince, ſi une révolution l'obligeoit de deſcendre du Trône !

Je ne ſçais, Monſieur, ſi je me flatte ; mais je crois vous avoir ſuffiſamment convaincu de l'intérêt particulier qu'a la Nation Angloiſe, auſſi-bien que Sa Majeſté Britannique, ſoit comme Roi d'Angleterre, ſoit comme Electeur d'Hanovre, à hâter la concluſion de la Paix. La Cour de Vienne eſt-elle dans le même cas que celle de Londres ? Vous en jugerez, Monſieur, par l'examen que je vais faire.

Il paroîtra ſans doute ſurpre-

nant que la Cour de Vienne se soit opiniâtrée si long-tems à rejetter les différentes propositions de paix qui lui ont été faites, & qui lui assuroient des avantages qu'elle ne peut plus se promettre ; mais ce n'étoit pas assez que la Reine de Hongrie fût maintenue contre toute équité, dans la possession des Etats qui forment la succession Autrichienne ; le dessein en étoit pris ; l'on ne devoit mettre bas les armes, que lorsque la France humiliée & dépouillée de plusieurs riches Provinces, auroit été mise hors d'état de contrebalancer la puissance de la Maison d'Autriche.

La Cour de Vienne prévoyoit bien que c'étoit-là un projet qui n'étoit pas d'une exécution aisée ; mais sûre d'être secourue par des Alliés puissans, qui seuls fourniroient à tous les frais de la guerre, devoit-on s'attendre qu'elle fût disposée à entrer dans des vuës pacifiques ? Il falloit pour qu'elle se prêtât à quelque accommodement, qu'elle ne pût plus compter sur la continuation de ces mêmes secours, qui lui étoient généreusement accordés ; & n'est-ce pas là le cas où elle se trouve ?

Notre République effrayée du danger qui la menace, ne songe qu'à se retirer du mauvais

pas où elle s'eſt malheureuſement engagée. En vain les Miniſtres des Cours de Vienne & de Londres s'épuiſent en raiſonnemens ſpécieux, pour nous perſuader que nous ne devons plus balancer à rompre ouvertement avec la France. Et quel ſujet de plaintes avons-nous contre cette Couronne? Voudroit-on que ſans eſpérance d'aucun avantage réel pour notre République, nous couruſſions tous les riſques d'une guerre qui ne pourroit que nous être préjudiciable?

Je ne répéterai point ici, Monſieur, ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire dans ma quatrié-

me Lettre, au ſujet de l'épuiſement de l'Angleterre. Aux pertes immenſes qu'a fait cette Couronne, ſoit par l'entiére décadence de ſon commerce, ſoit par les priſes innombrables que l'Eſpagne a fait ſur elle ; joignons encore ce qui lui en a coûté pour remplir les engagemens qu'elle a contractés avec les Cours de Vienne, de Dreſde, & de Turin, & nous ſerons perſuadés que les forces de l'Angleterre ſont plus épuiſées qu'elles ne le ſeroient après trente années conſécutives d'une guerre non interrompue; & la raiſon en eſt évidente ; car n'eſt-ce pas l'Angleterre qui a fait preſque

ſeule tous les frais de la guerre préſente ? Au lieu que dans les guerres précedentes, les dépenſes ſe partageoient entre les différentes Puiſſances armées contre la France.

Or, ſi l'Angleterre n'eſt plus dans le pouvoir de continuer à la Reine de Hongrie & au Roi de Sardaigne, les mêmes ſecours qu'elle leur prêtoit ; ſi d'un autre côté, la Hollande intéreſſée plus que jamais à veiller à la ſureté de ſes Etats, eſt dans la ferme réſolution de s'en tenir aux ſecours qu'elle ſe croit indiſpenſablement obligée de fournir, & qui ne ſont qu'une bien petite partie de ceux qu'elle

accordoit : Je vous le demande, Monſieur, quelle ſera la reſſource de la Cour de Vienne ?

La Maiſon d'Autriche compteroit-elle ſur ſes ſeules forces ? Que la puiſſance de cette Maiſon eſt bien diminuée ! combien de Provinces que la guerre lui a enlevées ! Ce n'eſt pas des Etats qu'elle poſſede en Allemagne, qu'elle tire ſes plus grandes richeſſes ; c'eſt la Flandre, c'étoient les Royaumes de Naples & de Sicile ; qui chaque année lui fourniſſoient des ſommes immenſes : Ces puiſſans ſecours lui étant ôtés, il n'y aura donc plus que l'aſſiſtance de l'Empire qui puiſſe la mettre en état de con-

tinuer la guerre. Mais, encore une fois, ſuppoſons que le Couronnement du Grand Duc mette le comble aux vœux de la Maiſon d'Autriche, l'Empire fera-t'il plus en faveur de ce Prince, qu'il n'a fait en faveur du feu Empereur ? Et pourquoi les intérêts de la Maiſon d'Autriche ſeroient-ils plus chers à l'Empire, que ceux de la Maiſon de Baviere ?

Sera-ce l'Electeur Palatin qui appuyera les intérêts de la Maiſon d'Autriche ? Comment en a-t'il été traité ? Que l'Electeur de Saxe, que le Landgrave de Heſſe, que bien d'autres Princes de l'Empire, parcourent les

Annales particulieres de leurs Maiſons, qu'y découvriront-ils? Des violences, des injuſtices que leurs Ancêtres ont eu à eſſuyer de la part des Empereurs Autrichiens. Et n'en eſt-il pas de même des Villes & Etats libres de l'Allemagne ? Que d'atteintes données à leurs Privileges & à leurs Droits !

Mais je veux que l'Empire oubliant ce qu'il doit à ſa ſureté & à ſon repos, & que confondant ſes intérêts qui lui ſont étrangers, il ſe détermine à redoubler ſes efforts en faveur d'une Maiſon, dont l'ambition l'a ſi ſouvent expoſé aux plus grands périls ; ces efforts extraordinaires

de

de l'Empire , feront-ils ſupérieurs à ceux que fera la France? Accordons à l'Empire une nouvelle Armée de cent mille combattans. Je ne parlerai point des obſtacles qui s'oppoſeront à la levée d'une Armée ſi nombreuſe; de même que je n'examine pas aux dépens de qui elle ſeroit entretenue. Que la France contente des rapides Conquêtes qu'elle a faites dans les Pays Bas, s'y tienne ſur la défenſive; ne lui ſera-t'il pas facile de faire paſſer en Allemagne des forces bien ſupérieures à celles de l'Empire?

Que ſera-ce ſi cette Couronne fait une augmentation conſidé-

rable dans ſes Troupes ? Le Royaume ſera-t'il pour cela épuiſé ? Pour juger de ſa force, il n'y a qu'à ſe rappeller les longues Guerres qu'il a eu à ſoutenir, & qu'il a ſoutenu preſque contre l'Europe. Mais ce qu'il y a de plus avantageux pour la France, c'eſt ſon union avec des Alliés non moins intéreſſés qu'elle, à mettre des bornes à la puiſſance de la Maiſon d'Autriche. Et c'eſt ce lien d'un commun intérêt qui fait la force de cette union, & qui la rendra indiſſoluble.

Souffrez, Monſieur, que je faſſe une courte récapitulation de tout ce que j'ai avancé dans

la seconde partie de cettre Lettre. Si j'ai démontré que la Cour de Vienne ne peut plus se promettre la continuation des mêmes secours que lui prêtoient ses Alliés, ou parce qu'ils sont dans l'impuissance, ou parce qu'ils ne sont plus dans la volonté de les lui continuer: S'il est évident que la Reine de Hongrie ne peut pas compter sur ses seules forces, en supposant enfin, que l'Empire armât en faveur du nouvel Empereur: S'il est vrai que les forces réunies de l'Empire, ne pourroient tenir contre celles de la France, & des Alliés de cette Couronne: De tout cela ne devons-

nous pas conclure, qu'il en eſt à peu près de la Cour de Vienne comme de celle de Londres? je veux dire que l'une n'eſt gueres moins intéreſſée que l'autre à avancer l'ouvrage de la Paix: mais laquelle de ces deux Cours s'opiniâtrera le plus à continuer la Guerre? Je pourrois répondre qu'il n'y a que l'avenir qui puiſſe nous l'apprendre; mais qu'il me ſoit permis en attendant de haſarder les conjectures ſuivantes.

L'épuiſement de l'Angleterre, la crainte d'une révolution prochaine en Irlande & en Ecoſſe, les périls qui menacent l'Electorat d'Hanovre; mais

plus que tout cela, les dispositions pacifiques de la Hollande, ce sont-là, Monsieur, autant de motifs trop puissans, pour que la Cour de Londres différe encore long-tems de rechercher les moyens de faire la Paix, puisque Sa Majesté Britannique, comme Roi d'Angleterre, & comme Electeur d'Hanovre, n'est pas moins intéressée à la désirer, que la Nation Angloise.

Ainsi, je dis, Monsieur, & je ne crains pas de me tromper, que ce sera la Cour de Vienne qui opposera le plus d'obstacles à la conclusion de la Paix. Le Ministére Autri-

chien intéressé à la prolongation de la Guerre, ne commencera à vouloir entendre parler d'accommodemens, que lorsque toute espérance de secours sera ôtée à la Reine de Hongrie; ne lui restât-il qu'un seul Allié assez généreux pour s'épuiser en sa faveur, c'en sera assez pour que la guerre continue. A quoi aboutira la puissante assistance que la Maison d'Autriche se promet vainement de l'Empire? Comment se termineront tant de Négociations que la Cour de Vienne a inutilement entamées, & qu'elle continue sans succès dans les différentes Cours du

Nord ? Ce ſont-là autant de points dont le Miniſtére Autrichien voudra voir la déciſion, avant que de ſonger à traiter de Paix ; & qui ſçait ſi pour la faire avec plus d'avantage, la Maiſon d'Autriche n'attend pas le renouvellement de cette eſpece de miracle ; lequel ſi on l'en croit, l'a ſi ſouvent ſauvée, lorſqu'elle touchoit de près à une ruine qui paroiſſoit inévitable ?

Je ſouhaite, Monſieur, que l'avenir ne vérifie pas mes prédictions ; mais ce qui fait notre commune conſolation, c'eſt que le zéle de notre République pour le rétabliſſement de

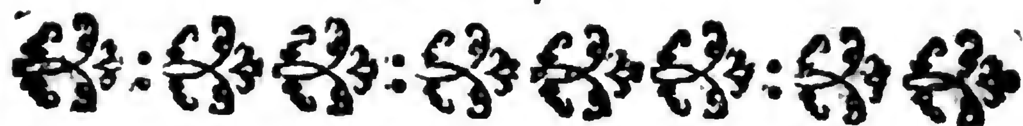
la Paix, est trop marqué, pour que l'on craigne qu'elle veuille prendre part à la continuation de la Guerre.

Je me propose d'examiner dans la premiere Lettre que j'aurai l'honneur de vous écrire, quelles pourront être pour l'Empire, pour la Maison d'Autriche, & les Alliés de cette Maison, les suites de l'Election du nouvel Empereur. Je suis avec une respectueuse estime, MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur ***.

A Paris ce 10 *Avril* 1746.

LETTRE



SEPTIEME LETTRE D'UN SEIGNEUR HOLLANDOIS A UN DE SES AMIS.

A LA HAYE.

Sur les différens intérêts des Electeurs; Princes & Etats de l'Empire par rapport à la Guerre présente.

MONSIEUR,

Je m'en étois bien douté, que la nouvelle de l'Election du Grand Duc en qualité de Chef de l'Empire, répandroit dans nos Provinces une joye univer-

ſelle. Je ſouhaite de tout mon cœur, que cette Election ait pour notre République les ſuites heureuſes que s'en promettent la plûpart de nos Compatriotes. Mais ne ſeront-ils pas trompés dans leurs eſpérances ? Trop occupé de ce que le préſent paroît offrir de flateur, on néglige de porter ſes vûes dans l'avenir, & de-là ſouvent il nous arrive de nous réjouir des évenemens mêmes deſtinés à être pour nous la cauſe des plus grands malheurs.

Ce n'eſt pas que je craigne que notre République toujours ſage dans ſes délibérations ſoit diſpoſée à prendre de nouveaux

engagemens contraires à ſes véritables intérêts ; & peut-elle trop ſe tenir en garde contre les ſollicitations, & les artifices que la politique intéreſſée de ſes Alliés, mettra en œuvre pour lui faire partager de nouveaux périls, plus grands encore que ceux où elle a été juſqu'à préſent expoſée ? & ces périls ſeront une ſuite de cette même Election, qui ſemble ne rien laiſſer à déſirer à la Maiſon d'Autriche, & qui paroît en même-tems ſi propre à relever les eſpérances des Alliés de cette Maiſon. Mais eſt-il bien certain que cette Election ſera ſuivie des avantages que la

Cour de Vienne s'en promet ?

Avant de décider cette question, qu'il me ſoit permis de faire quelques Réflexions ſur les intérêts du Corps Germanique. Seroit-il perſuadé que dans les circonſtances préſentes, ſes intérêts duſſent être confondus avec ceux du Chef de l'Empire ? Qu'il s'en faut bien que ce ſoit-là une régle qu'il ait toujours ſuivie !

Si les intérêts du Corps Germanique & ceux du Chef de l'Empire étoient les mêmes ; d'où vient donc que l'Empire n'a pas armé en faveur du feu Empereur ? Pouvoit-on conteſter la légitimité de ſon Ele-

ction, & en eſt-il de même de celle du nouvel Empereur ? Peut-on nier que cette Election ne ſoit l'ouvrage des ſéductions & des promeſſes, des violences & des menaces de la Cour de Vienne ? Comment a-t-elle aſſuré le ſuccès de ſes projets ? Par une tranſgreſſion manifeſte de pluſieurs Conſtitutions expreſſément renfermées dans la Bulle d'Or ; & ne ſe prépare-t-elle pas encore à donner de nouvelles atteintes à cette même Bulle, par l'érection d'un dixiéme Electorat ?

Nous pouvons nous rappeller ce qui s'eſt paſſé ſous le Regne des Empereurs Léopold &

Joseph. Les Diettes de l'Empire s'opposerent pendant bien des années à l'érection d'un neuviéme Electorat, en faveur de la Maison d'Hanovre. Mais, oppositions inutiles ; l'autorité suprême des Diettes se vit obligée de plier sous celle des Empereurs de la Maison d'Autriche.

Je ne sçais, Monsieur, si vous pensez comme moi ; mais je vous avoue que ce ne seroit pas sans une surprise extrême que je verrois l'Empire armer en faveur d'une Maison, qui, pendant plusieurs siécles a enchaîné la liberté du Corps Germanique ; qui, fiére de sa puissance a retenu les Princes

& Etats de l'Empire dans une eſpece de ſujettion, qui tenoit de l'eſclavage ; qui, toujours guidée par ſon ambition, & par ſon intérêt particulier, a mille fois entraîné l'Empire dans de longues & cruelles Guerres.

L'Empire auroit-il les mêmes plaintes à former contre les Princes de la Maiſon de Baviere, qui ont été placés ſur le Trône Impérial ! ne citons pour exemple que le feu Empereur. Pendant le peu d'années qu'il a regné, quel uſage a-t-il fait de ſon autorité ? Ne l'a-t-il pas fait conſtamment ſervir au bien de l'Empire ? A quel prix vou-

loit-il rendre le repos & la tranquillité à l'Allemagne, au préjudice même de ses plus chers intérêts, & de ceux de sa Maison ? Peu content de vouloir que la Diette de l'Empire décidât de ses Droits à la Succession Autrichienne, par une générosité dont son amour pour la Patrie étoit le principal motif, cent fois ne s'est-il pas montré disposé à renoncer à ces mêmes Droits, quelques incontestables qu'ils fussent ; & pour ne laisser aucun doute, qu'il ne dépendoit pas de lui que la Paix ne fut rétablie en Allemagne, a-til hésité de se prêter à la Neutralité qui lui étoit propo-

ſée par des Puiſſances Médiatrices ? Ne s'eſt-il pas volontairement privé des ſecours puiſſans que lui donnoient ſes Alliés ? N'a-t-il pas même obtenu que la France rappellât les Troupes nombreuſes qu'elle avoit dans l'Empire ? Si ces Troupes ont été à charge à quelques Etats, qu'eſt-ce en comparaiſon de ce que les Cercles de Suabe, de Franconie, & du Rhin, ont eu à ſouffrir de la fureur & de la licence des Troupes Autrichiennes ? Il n'y a pour en juger qu'à jetter les yeux ſur le Mémoire que ces différens Cercles ont adreſſé à la Diette d'Ulm.

Mais ſuppoſons que rien de tout cela ne ſoit capable de réfroidir le zéle de l'Empire pour les intérêts de la Maiſon d'Autriche. Que produira un zéle ſi extraordinaire ? Ce Contingent promis ſi généreuſement qui le fournira ? Comment ſera-t-il fourni ? Sera-t-il fourni conſtamment ? Et ce qui eſt encore plus incertain, & ce qu'il eſt cependant à propos de ſçavoir, c'eſt ſi ce Contingent peut aſſurer à la Maiſon d'Autriche la réuſſite de ſes vaſtes projets ?

Voilà, comme vous voyez, Monſieur, bien des Queſtions que je me propoſe d'examiner. Pour le faire avec ordre, com-

mençons par la premiére. Ce Contingent promis par l'Empire, qui le fournira ?

La Cour de Vienne espéreroit-elle que Sa Majesté Prussienne connût assez peu ses propres intérêts, pour qu'elle fût disposée à joindre ses forces à celles d'une Ligue, que je suppose pouvant se former en faveur de la Maison d'Autriche ? & qui ne sçait que l'intérêt essentiel de ce Prince, est de mettre la Maison d'Autriche hors d'état de lui enlever les Provinces qu'elle lui a cédées, & qu'il ne pourroit espérer de conserver long-tems, s'il arrivoit que le sort des armes devînt favorable à cette Maison ?

Vous n'avez pas oublié, Monsieur, ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire dans ma précédente Lettre, au sujet des intérêts de l'Electeur Palatin. Vous sçavez aussi bien que moi tout ce que ce Prince a eu à essuyer de la fierté & de la hauteur de la Cour de Vienne; les violences qui lui ont été faites pour arracher son Suffrage. N'avons-nous pas vû les Troupes Autrichiennes ruiner les Etats de ce Prince par des Contributions exorbitantes, & y porter par tout la désolation & le ravage? Qu'en pensez-vous, Monsieur; une pareille conduite de la part de la Maison d'Autriche, est-

elle bien propre à prouver qu'elle n'a en vuë que le rétablissement du repos de l'Empire ? Si ses intérêts ne lui avoient été plus chers que ceux du Corps Germanique, auroit-elle fait jouer tant de ressorts ? Séduction, promesses, menaces, auroit-elle mis tout en œuvre pour élever sur le Trône un Prince qui en étoit exclus par les Loix mêmes de l'Empire ?

Je passe aux intérêts des Electeurs de Cologne & de Baviére; quand le premier oublieroit que la Maison d'Autriche retient contre toute équité, une riche Succession qui appartient toute entiére à la Maison de Bavié-

re, pourroit-il jamais oublier les outrages ſanglans faits par la Cour de Vienne à la Dignité Impériale, dans la Perſonne du feu Empereur? Eſt-il de même poſſible que le tems efface de ſon eſprit, le ſouvenir de tout ce que la France a fait en faveur de ſa Maiſon? Si lors même que tout ſembloit devoir engager ce Prince à unir ſes forces à celles du feu Empereur ſon Frere, il a cru cependant devoir s'en tenir à une exacte Neutralité: Quelle apparence y a-t-il que ce Prince oubliant ce qu'il doit à ſa propre gloire, & à l'honneur de ſa Maiſon, il ſe départe de cette Neutralité;

pour appuyer les intérêts du nouvel Empereur. Je vous en fais juge, Monſieur : ſi un pareil cas arrivoit, croyez-vous que les Partiſans même les plus zélés de la Maiſon d'Autriche, puſſent s'empêcher de blâmer ſecrettement un procedé ſi extraordinaire ?

Les mêmes raiſons, & de plus fortes encore, ſont trop puiſſantes, pour permettre que Son Alteſſe Electorale de Baviére délibere ſur le parti qu'elle a à prendre. Ce Prince n'a pour ſe décider, qu'à ſe rappeller ce qui s'eſt paſſé ſous le Regne de ſon Auguſte Pere, & qu'à écouter la voix du ſang, & le cris de ſes

Sujets. Que si ce n'en est pas assez pour lui faire juger de la satisfaction que sa gloire veut qu'il exige, que parcourant lui-même ses Etats, il ne s'en fie qu'au rapport de ses yeux ; de quelque côté qu'il tourne ses regards, par tout ne découvrira-t'il pas des traces encore récentes de la barbare fureur des Troupes Autrichiennes ?

Or, que penseroit l'Univers, s'il voyoit ce Prince unir ses forces à celles d'une Maison qui n'a rien oublié pour ruiner entiérement la sienne ? Seroit-ce la nécessité qui pourroit justifier un changement si surprenant ? Eh ! quoi donc, la France

&

& les Alliés de cette Couronne seroient-ils affoiblis au point que l'Electeur de Baviere ne pût s'en promettre aucun secours ? Et quel si grand avantage ce Prince peut-il espérer de la Cour de Vienne ? Cette Cour se déterminera-t'elle à lui céder une partie de la Succession qu'elle s'est appropriée, & dont elle ne peut retenir la plus petite portion, sans une injustice manifeste ? Si ce Prince ne croit pas devoir employer la voye des Armes pour soutenir ses Droits, son honneur n'exige t'il pas qu'il demande avant toutes choses, qu'une Diette de l'Empire décide de ses prétentions ?

Venons à la ſeconde Queſtion que je me ſuis propoſé d'examiner : ce Contingent promis par l'Empire, comment ſera-t'il fourni ? C'eſt par le paſſé que nous pouvons juger de l'avenir.

Nous avons vû l'Empire engagé dans des Guerres que l'intérêt de ſa propre gloire, autant que celui de ſon ſalut, l'obligeoit de pouſſer avec vigueur ; & toujours la lenteur du Corps Germanique étoit la même. Le péril cependant croiſſoit, la crainte redoubloit, les pertes ſe multiplioient ; & de nouveaux délais, de nouvelles oppoſitions, de nouveaux obſtacles, donnoient à l'Ennemi le tems de

pousser plus loin ses avantages.
Or est-il probable, que dans une Guerre où il ne s'agit aucunement des intérêts particuliers de l'Empire, le Corps Germanique usera de plus de promptitude & de diligence? Mais je veux que cela arrive ; je veux même que parmi les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, il n'y en ait aucun qui refuse de fournir ce Contingent, que je suppose avoir été réglé par la Diette, ce Contingent sera-t'il fourni constamment?

Supposons les Electorats de Tréves, de Mayence, de Hanovre, ou quelqu'autres Etats de l'Empire, inondés de Trou-

pes ennemies, qui portent partout la désolation & le ravage : je vous le demande, Monsieur, vous imaginez-vous que ces Etats, ainsi exposés aux fureurs de la Guerre, voulussent s'opiniâtrer à persévérer dans le parti qu'ils auroient embrassé? Si pour se sauver d'une ruine entiére, ils jugeoient qu'ils n'eussent point d'autre parti à prendre, que celui de la Neutralité, pensez-vous qu'ils voulussent pousser la générosité, jusqu'à se sacrifier pour des intérêts qui leur sont parfaitement étrangers ?. Eh, qu'importe, en effet, à l'Empire, que ce soit la Maison d'Autriche, ou celle de Saxe ou de

Baviere, qui ſoit placée ſur le Trône Impérial? Je l'ai dit, & je le répéte: point d'ennemi qui ſoit plus à appréhender pour le Corps Germanique, qu'un Chef trop puiſſant.

Mais enfin, dans la ſuppoſition que le Corps Germanique, animé d'un même eſprit, conſentît à réunir toutes ſes forces en faveur de la Maiſon d'Autriche, je demande ſi les efforts extraordinaires que feroit l'Empire, pourroient contre-balancer ceux que feroit la France? Cette Couronne en effet trouveroit-elle quelque obſtacle à lever une nouvelle Armée, & à faire paſſer en Allemagne des forces bien

ſupérieures à celle de l'Empire ?

Si du moins la Cour de Vienne pouvoit ſe promettre l'aſſiſtance des Puiſſances du Nord : mais eſt-ce là une reſſource ſur laquelle la Maiſon d'Autriche puiſſe raiſonnablement compter ? Car, ſans parler des Traités d'Alliance & de ſubſides qui ſubſiſtent entre la France & le Dannemarck, qui ne ſçait que ce dernier Royaume ſe trouve dans des circonſtances, qui ne lui permettent gueres de diviſer ſes forces ?

La Suede, d'un autre côté, n'eſt-elle pas liée plus étroitement encore à la France que le Dannemarck ?

Sera-ce la Cour de Petersbourg qui fera passer des Troupes en Allemagne ? Qu'a répondu l'Impératrice de Russie aux Ministres de la Cour de Vienne, chargés d'informer cette Souveraine de l'Election du Grand Duc, en qualité de Chef de l'Empire ? Qu'elle souhaitoit que cette Election pût contribuer au rétablissement du repos de l'Europe; mais que son intention étoit de ne point se départir de la neutralité qu'elle avoit gardée jusqu'alors.

La derniere conspiration tramée par un Ministre Autrichien, a fait naître des soupçons peu propres à intéresser la Cour de

Petersbourg en faveur de celle de Vienne.

C'est donc principalement sur les forces de notre République, que la Maison d'Autriche fonde ses espérances. Mais quel droit cette Maison auroit-elle de se promettre que nous voulussions préferer ses intérêts à ceux de l'Angleterre ? Qu'il s'en faut bien que les engagemens que nous avons contractés avec la Maison d'Autriche, soient de même nature que ceux qui nous lient à la Cour de Londres ! J'ai déja démontré que l'invalidité de la Pragmatique-Sanction rendoit les premiers absolument nuls ; & quelle raison peut nous dispenser

dispenser de remplir les seconds dans toute leur étendue ? La France elle-même n'auroit-elle pas été la premiere à louer notre fidélité à garder la foi des Traités, si à la place de ces mêmes Troupes, que nous avons fait passer en Angleterre, nous y en eussions envoyé d'autres, à qui les loix de la guerre eussent permis d'agir offensivement ?

Revenons, & examinons quelle raison pourroit engager notre République à se déclarer en faveur du nouvel Empereur ? Seroit-ce l'espérance de quelque aggrandissement pour ses Etats, ou de quelque avantage considérable pour son Commer-

ce ? Notre République ne souhaite & n'a jamais souhaité le premier ; & ce n'est pas de la Maison d'Autriche qu'elle peut se promettre le second.

A quel péril ne nous exposeroit pas l'assistance que nous prêterions au nouvel Empereur ? Ne nous verrions-nous pas dès-lors comme forcés de suppléer au défaut de l'Angleterre, c'est-à-dire de fournir à tous les frais de la guerre ? & que n'aurions-nous pas encore à craindre pour l'intérieur de nos Provinces ? Et en effet seroit-il difficile à la France, maîtresse des Pays-Bas, de pénétrer dans le centre de la Hollande ? Ajoutons une entie-

re décadence de Commerce pour notre République, si elle entroit en guerre avec la France & l'Espagne ; ce qui arriveroit infailliblement , dans la supposition que la Hollande s'avisât d'unir ses forces à celles du nouvel Empereur.

Mais que ne doit pas faire notre République pour le recouvrement de ses Barrieres ? Rappellez-vous, Monsieur , ce que j'ai dit à ce sujet dans ma premiere Lettre. Outre que ces Barrieres ont toujours été plus à charge à la Hollande qu'elles ne lui ont été avantageuses , la Hollande est-elle bien assurée que quelques années de guerre

ſuffiroient pour la remettre en poſſeſſion de ces mêmes Barrieres ? Ne nous expoſerions-nous pas au contraire à faire de nouvelles pertes, qu'il ne nous ſeroit pas facile de réparer ?

Il n'y a donc qu'une exacte neutralité qui puiſſe aſſurer la tranquillité de nos Provinces, & leur conſerver les avantages d'un Commerce floriſſant. Mais pour que notre République déméle ſurement quels ſont ſes véritables intérêts, qu'elle examine ſi elle peut eſperer de la Maiſon d'Autriche ce qu'elle peut obtenir de la France & de l'Eſpagne. De combien de façons ces deux Puiſſances ne peuvent-

elles pas gêner notre Commerce, & de combien de façons aussi ne peuvent-elles pas contribuer à son accroissement ?

Quelle sera donc la ressource de la Maison d'Autriche? Compteroit-elle sur la continuation des mêmes secours que lui prêtoit l'Angleterre ; & ce Royaume épuisé par une guerre dont il a fait presque seul tous les frais, & qui a entiérement ruiné son Commerce , n'est plus en état de fournir aux dépenses immenses que lui a couté son alliance avec la Maison d'Autriche ; alliance qui a précipité la Grande Bretagne dans tous les malheurs qui l'accablent de toutes parts.

Qu'il me ſoit permis, Monſieur, d'ajouter une réflexion qui peut-être vous paroîtra bien aventurée, & que je crois néanmoins très-juſte. Nous avons vû les Hongrois ſe ſignaler par un zéle extraordinaire, pour ſoutenir la gloire de leur Souveraine. Mais auront-ils la même ardeur, lorſqu'il ne s'agira ſimplement que d'appuyer les intérêts du nouvel Empereur? Que n'auroient-ils pas à craindre, ſi ce Prince devenoit auſſi puiſſant que l'étoient les derniers Empereurs de la Maiſon d'Autriche? Pourroient-ils ſe promettre de conſerver les droits, les privileges & cette eſpece de liberté que

la Reine de Hongrie ne leur a accordés, que parce que les circonſtances critiques où elle ſe trouvoit, exigeoient qu'elle eût pour eux les plus grands ménagemens? Ainſi concluons, Monſieur, que les Hongrois, éclairés ſur leurs véritables intérêts, ne feront d'efforts qu'autant qu'il en faudra, pour qu'ils n'ayent pas ſujet d'appréhender de gémir ſous le même joug que l'Empereur Léopold leur avoit impoſé. Le Tribunal d'Eperies eſt pour eux une époque dont le ſouvenir ne s'effacera pas ſi-tôt de leur eſprit.

Je finis, Monſieur, par un problême qui ne me paroît pas

facile à résoudre : aussi me contentai-je de le proposer. Quel est le véritable intérêt de l'Empire? que doit-il désirer ? Est-ce l'aggrandissement ou l'abbaissement de la Maison d'Autriche? Si le sort des armes devient favorable à cette Maison, & si, contre toute apparence, elle est assez heureuse pour recouvrer ce que la guerre lui a enlevé ; fiere de sa puissance, que de nouvelles atteintes ne donnera-t'elle pas à la liberté du Corps Germanique ? Les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire pourront-ils esperer d'être traités avec moins de hauteur qu'ils ne l'ont été sous les Régnes préce-

dens? Que si au contraire la paix ne pouvoit se faire sans qu'il en coutât plusieurs riches Provinces à la Maison d'Autriche; dans ce cas, que ne feroit-elle pas pour réparer ses pertes ? & n'y auroit-il pas sujet de craindre qu'elle ne devînt une seconde fois la Corneille de la Fable ? Hésiteroit-elle même de s'aggrandir aux dépens de ceux-là même qui auroient été le plus livrés à ses intérêts ?

L'Empereur Rodolphe devoit son élevation aux Princes Louis & Henri de Baviere. Comment en usa-t-il à leur égard ? Il leur enleve la Suabe, & l'Archiduché d'Autriche. Ce fut par

une ſi monſtrueuſe injuſtice, que le premier Empereur de la Maiſon d'Autriche commença ſon regne.

Adieu, Monſieur ; dans la premiere Lettre que j'aurai l'honneur de vous écrire, je me propoſe de démontrer clairement la légitimité des Droits de la Maiſon d'Eſpagne, ſur les Etats deſtinés à former le nouveau Royaume de Lombardie. Je ſuis avec un ſincére dévoûment,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur ***.

A Paris ce 25 *Avril* 1746.

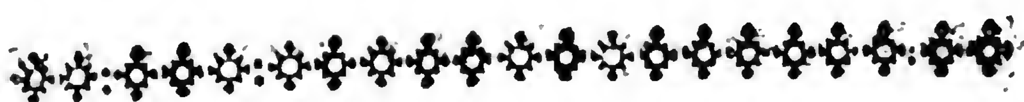


TABLE DES LETTRES

Contenues dans ce premier Volume.

PRemiere Lettre, sur le nouveau secours prêté par la Hollande à la Reine de Hongrie. Page 3

Seconde Lettre, sur les droits de la Maison de Baviere à la Succession de la Maison d'Autriche;

Avec des remarques, sur les dispositions présentes des principales Cours de l'Europe, au sujet des différends survenus entre la Cour de Munick & celle de Vienne, à l'occasion de la

Pragmatique-Sanction. 41

Troisiéme Lettre, sur la légitimité des droits de la Maison de Baviere aux Royaumes de Hongrie & de Bohéme, à l'Archiduché d'Autriche, à la Stirie, à la Moravie, à la Carinthie, à la Carniole, & aux autres Etats qui forment la succession Autrichienne;

Avec des Ecclairciſſemens sur les diſpoſitions & les intérêts des principales Cours de l'Europe, au ſujet de la guerre préſente. 66

Quatriéme Lettre, sur les diſpoſitions & les intérêts oppoſés de la Cour de Londres, & de la plus grande partie de la Nation Britannique, au ſujet de la Guerre préſente;

Avec des remarques qui ſerviront

à faire connoître si l'Angleterre est dans le pouvoir & dans la volonté de supporter encore longtems le poids de cette même Guerre. 102

Cinquiéme Lettre, sur les différens intérêts des Princes & Etats d'Italie, au sujet de la Guerre présente. 129

Sixiéme Lettre; où l'on examine laquelle des Cours de Vienne & de Londres est la plus intéressée à hâter la conclusion de la Paix; & tout ensemble laquelle de ces deux Cours s'opiniâtrera le plus à continuer la Guerre. 181

Septiéme Lettre. Sur les différens intérêts des Eléćteurs, Princes & Etats de l'Empire par rapport à la Guerre présente. 217

Fin de la Table du premier Volume.